

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 682

12 juillet 2005

SOMMAIRE

Acqua Marcia Holding S.A., Luxembourg	32698	xembourg	32691
Acutas, S.à r.l., Howald	32703	GIP Dachfonds, Sicav, Luxembourg	32731
Aero-Flux, S.à r.l., Bettembourg	32706	Gioch S.A., Luxembourg	32732
Agrilux S.A., Walferdange	32699	Growth Invest Holding S.A., Luxembourg	32693
Agriluxembourg S.A., Walferdange	32700	Harcos Gestion Immobilière S.A., Luxembourg	32723
Agrindus S.A., Luxembourg	32692	IFBL, Institut de Formation Bancaire Luxem- bourg	32730
Agrindus S.A., Luxembourg	32692	IFBL, Institut de Formation Bancaire Luxembourg, Luxembourg-Kirchberg	32730
Ahuan & Associates Holding S.A., Luxembourg	32706	IFBL, Institut de Formation Bancaire Luxem- bourgeoise, Luxembourg	32730
API-Consult, GmbH, Olm	32691	IKB-Jugendpreis, Stiftung der IKB International zur Förderung junger Künstler in Luxemburg, Luxembourg	32722
Arnage Holding S.A.	32705	Insurance Resources Int. Holding S.A., Luxbg	32723
Australian Coal Inter Holdings (Lux) IA, S.à r.l., Luxembourg	32710	International Commercial Advice, S.à r.l., Luxem- bourg	32690
Baltex S.A., Luxembourg	32699	James & Associates S.A., Luxembourg	32701
Bengala Investments Holding S.A., Luxembourg	32726	JCLC Invest S.A., Luxembourg	32693
Bodycote Luxembourg Holdings & Co, S.e.n.c., Luxembourg	32699	Jef Financière S.A., Luxembourg	32735
Cardoso Antonio S.A., Senningerberg	32720	Keope S.A., Luxembourg	32695
Carthage Développement Axiome S.A., Luxem- bourg	32728	Klee Holding S.A., Luxembourg	32708
Carthage Développement Axiome S.A., Luxem- bourg	32728	Koblenz Holding S.A., Luxembourg	32731
Cellon Luxembourg, S.à r.l., Senningerberg	32716	Lane & Space Holding S.A., Luxembourg	32721
Ciel Holding S.A., Luxembourg	32729	Larissa S.A.H., Luxembourg	32733
Clippers Finance Holding S.A., Luxembourg	32700	Leyla S.A., Luxembourg	32733
COLUFI - Compagnie Luxembourgeoise de Parti- cipations Financières S.A.H., Luxembourg	32736	Lincan Gestion Immobilière S.A., Luxembourg	32724
Comitalu S.A., Luxembourg	32695	Lux Direct Line Services, S.à r.l., Dudelange	32691
Cowen Holding S.A., Luxembourg	32708	Luxembourg International Holding S.A., Luxem- bourg	32698
Cryptomeria S.A., Luxembourg	32692	Malintra Holdings S.A., Luxembourg	32698
Davidson Finance & Co S.A., Luxembourg	32705	Malmarend S.A., Luxembourg	32695
Desantis S.A., Luxembourg	32724	Manhattan Securities Holding S.A., Luxembourg	32726
Dexia Quant, Sicav, Luxembourg	32733	Marigny S.A.H., Luxembourg	32735
Discovery S.A.H., Luxembourg	32733	MCY Holding S.A.	32703
Eclairage Rolf Schmitt, S.à r.l., Gonderange	32691	Medici S.A., Esch-sur-Alzette	32715
Editions Lëtzeburger Journal S.A., Luxembourg	32692	Mediphar S.A., Luxembourg	32693
Esorinfo S.A., Luxembourg	32705	Mediphar S.A., Luxembourg	32694
F.I.E.E. S.A., Walferdange	32700	Mediphar S.A., Luxembourg	32694
Farina European Invest S.A.H., Luxembourg	32734	Mediphar S.A., Luxembourg	32694
FBP Funds Sicav, Luxembourg	32734		
General Electric Services Luxembourg, S.à r.l., Lu-			

Mediphar S.A., Luxembourg	32694	Société de Participations Innofi S.A., Luxembourg	32692
Mobicom Holding S.A., Luxembourg	32725	Société Financière Castor S.A.H., Luxembourg ..	32696
Mooncare S.A., Luxembourg	32726	Société Financière Castor S.A.H., Luxembourg ..	32697
Nativa S.A.H., Luxembourg	32735	Société Financière Castor S.A.H., Luxembourg ..	32697
Nocor S.A., Luxembourg	32690	Société Financière Castor S.A.H., Luxembourg ..	32697
Noctron, S.à r.l., Bridel	32709	Société Financière Castor S.A.H., Luxembourg ..	32697
Obond Holding S.A.	32701	Société Financière Castor S.A.H., Luxembourg ..	32697
Palimondial S.A.	32700	Société Financière Castor S.A.H., Luxembourg ..	32698
Pars Investment Corporation Holding S.A., Luxembourg	32702	StarCapital S.A., Luxembourg-Strassen	32724
Philips Luxembourg S.A., Luxembourg	32727	Station Morelli, S.à r.l., Differdange	32728
Philips Luxembourg S.A., Luxembourg	32727	Swicorp International Holdings S.A., Luxembourg	32699
Piper S.A., Luxembourg	32725	Tavol - Société Financière Holding S.A., Luxembourg	32736
Progeto C.M.R. International S.A., Luxembourg ..	32696	Teleinvest E.E.I.G., Luxembourg	32696
Promotion Investment Association Holding S.A., Luxembourg	32731	Trimline Holding S.A., Luxembourg	32722
Rey Holdings (Luxembourg) S.A., Luxembourg ..	32736	Uliza Finance & Co S.A., Luxembourg	32725
Rhea Investments S.A., Luxembourg	32729	Verinvest Holding S.A.	32701
Royalgest S.A., Luxembourg	32696	W.S. Fund, Sicav, Luxembourg	32732
Sea View Properties S.A., Luxembourg	32729	Wertheim & Partners Holding S.A., Luxembourg.	32721
Seral Holding S.A.	32720	Yellowbird Holding S.A., Luxembourg	32695
Silk Road Group Holding S.A., Luxembourg	32721	Ymer Finance S.A., Luxembourg	32735
		Zytron Investment Holding S.A., Luxembourg ...	32702

NOCOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1^{er}.
R. C. Luxembourg B 91.856.

En date du 4 mars 2005, l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires a décidé:

- d'accepter la démission de M. Claude Beffort de son mandat d'Administrateur et d'Administrateur-Délégué, de Messieurs Christian Tailleur et Livius Gorecka, de leur mandat d'Administrateurs de la Société et de nommer en remplacement Mme Danielle Buche avec adresse au 14, rue Pierre Dupong, L-7314 Heisdorf, Mlle Frédérique Duculot avec adresse au 16, Quai de Rome, B-4000 Liège et Mlle Catia Campos avec adresse au 18, rue des Jardins, L-8039 Strassen, en tant que nouveaux Administrateurs de la société, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale qui se tiendra en 2011;
- d'accepter la démission de la société IB MANAGEMENT SERVICES S.A., en tant que Commissaire aux Comptes de la Société et de nommer en remplacement M. Livius Gorecka avec adresse au 104, rue du Grünewald, L-1912 Luxembourg, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale qui se tiendra en 2011;
- d'accepter le transfert du siège social du 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg au 38, boulevard Napoléon 1^{er}, L-2210 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mars 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2005, réf. LSO-BC01615. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(023446.3/850/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2005.

INTERNATIONAL COMMERCIAL ADVICE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 60.035.

La soussignée atteste par la présente que suivant les conventions de vente de parts sociales du 1^{er} juillet 2004, il résulte que les associés sont successivement:

SELINE FINANCE LTD.,

27, New Bond Street,

GB-W1S 2RH Londres, Royaume-Uni, pour 99 parts sociales à concurrence de 99% de la société,

et

SELINE MANAGEMENT LTD.,

27, New Bond Street,

GB-W1S 2RH Londres, Royaume-Uni, pour 1 part sociale à concurrence de 1% de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mars 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2005, réf. LSO-BC03724. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(023525.3/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2005.

GENERAL ELECTRIC SERVICES LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 369.825,-.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 62.661.

EXTRAIT

En date du 13 janvier 2005, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- la démission de M. Teun Akkerman en tant que gérant B est acceptée avec effet au 31 décembre 2004.
- M. Roeland P. Pels, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, a été nommé nouveau gérant B avec effet au 31 décembre 2004. Il terminera le mandat de son prédécesseur qui prendra fin lors de l'assemblée générale de l'année 2005.

R. P. Pels.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2005, réf. LSO-BC01336. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(020651.3/724/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2005.

ECLAIRAGE ROLF SCHMITT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Gonderange, Z.A. Gehaansraich.
R. C. Luxembourg B 79.570.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2005, réf. LSO-BC03853, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(023331.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2005.

LUX DIRECT LINE SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3515 Dudelange, 80, rue de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 92.057.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2005, réf. LSO-BC03854, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(023334.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2005.

API-CONSULT, GmbH, Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-8315 Olm, 10, op der Wiss.
H. R. Luxemburg B 77.883.

Geschafterversammlung unter Privatschrift vom 11. Oktober 2004

Sind erschienen:

1.- Herr Alfred Heinrich Joseph Pohlen, Ingenieur, wohnhaft in L-8315 Olm, 10, op der Wiss, geboren am 25. März 1963 in Eupen (Belgien),

2.- Herr Gerhard Kern, HTL Chemie, wohnhaft in A-7201 Neudörfel, geboren am 23. Januar 1959 in Wiener Neustadt (Österreich),

welche Kompargenten erklären alleinige Geschafter zu sein der Gesellschaft mit beschränkter Haftung API-CONSULT GmbH, mit Sitz in L-8315 Olm.

Die Geschafter erklären einen zusätzlichen Geschäftsführer, auf unbestimmte Dauer und mit Einzelunterschrift ohne Einschränkung, zu ernennen und zwar:

Herr Johann Leo Ahn, Ingenieur, wohnhaft in B-4710 Lontzen (Belgien), 28, Feldstrasse, geboren am 17. Mai 1966 in Eupen (Belgien).

Die Generalversammlung der Geschafter bestimmt das Entgelt von Herrn Ahn.

Alles was nicht der Generalversammlung der Geschafter ausschliesslich vorbehalten ist, fällt auch in die Befugnisse von Herrn Ahn.

Unterschriften.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2005, réf. LSO-BC02984. – Reçu 16 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(023352.3/220/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2005.

EDITIONS LETZEBURGER JOURNAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 51, rue de Strasbourg.
R. C. Luxembourg B 5.056.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2005, réf. LSO-BC03044/03047/03048, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 2005.

Signature.

(023339.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2005.

CRYPTOMERIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 85.676.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2005, réf. LSO-BC03549, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2005.

Pour le Conseil d'Administration

Signatures

(023340.3/535/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2005.

AGRINDUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 21.186.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2005, réf. LSO-BC02201, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mars 2005.

Pour AGRINDUS S.A., Société Anonyme

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

(023344.3/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2005.

AGRINDUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 21.186.

Le bilan consolidé au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2005, réf. LSO-BC02203, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mars 2005.

Pour AGRINDUS S.A., Société Anonyme

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

(023386.3/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2005.

SOCIETE DE PARTICIPATIONS INNOFI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 81.786.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2005, réf. LSO-BC02548, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2005.

Signature.

(023351.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2005.

GROWTH INVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 6.624.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 27 janvier 2005

Sont renommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 mars 2010:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire à Luxembourg, en remplacement de Monsieur Claude Schmitz;
- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg;
- Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire à Luxembourg, en remplacement de Monsieur Edmond Ries.

Est renommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 mars 2010:

- MONTBRUN REVISION, S.à r.l., 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Luxembourg, le 14 février 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2005, réf. LSO-BC00377. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(023358.3/534/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2005.

JCLC INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 33.440.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue extraordinairement ce 1^{er} juillet 2004 que:

- Monsieur Jean-Claude Chataing, Administrateur de sociétés, demeurant à Paris,
 - Monsieur Jean de Grandcourt, Avocat, demeurant à Paris,
 - Monsieur François Winandy, diplômé EDHEC, demeurant à Luxembourg,
 - Madame Mireille Gehlen, Licenciée en Administration des Affaires, demeurant à Dudelange (Luxembourg),
- sont réélus Administrateurs pour une durée d'une année, leurs mandats prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2003;

et que:

- Monsieur Thierry Jacob, diplômé de l'Institut Commercial de Nancy (France), demeurant à Luxembourg,
- est élu Administrateur pour la même période, en remplacement de Monsieur René Schmitter, Administrateur démissionnaire de la société;

et que:

- Monsieur Armand Berchem, Diplômé HEC Paris, demeurant à Luxembourg,
- est réélu Commissaire aux Comptes pour une durée d'une année, son mandat prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2003.

Luxembourg, le 4 janvier 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2005, réf. LSO-BA00930. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(023361.3/802/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2005.

MEDIPHAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 60.465.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2005, réf. LSO-BC02211, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mars 2005.

Pour MEDIPHAR S.A., Société Anonyme

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

(023366.3/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2005.

MEDIPHAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 60.465.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2005, réf. LSO-BC02214, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mars 2005.

Pour MEDIPHAR S.A., Société Anonyme
EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme
A. Garcia-Hengel / S. Wallers

(023368.3/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2005.

MEDIPHAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 60.465.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2005, réf. LSO-BC02216, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mars 2005.

Pour MEDIPHAR S.A., Société Anonyme
EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme
A. Garcia-Hengel / S. Wallers

(023369.3/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2005.

MEDIPHAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 60.465.

Les statuts coordonnés, enregistrés le 10 mars 2005, réf. LSO-BC02194, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 2005.

Pour MEDIPHAR S.A., Société Anonyme
EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme
A. Garcia-Hengel / S. Wallers

(023392.3/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2005.

MEDIPHAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 60.465.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 20 juin 2002 et avec effet au 1^{er} janvier 2002, le capital social de la société a été converti de LUF 10.900.000,- en EUR 270.203,94.

Le capital social est dorénavant fixé à deux cent soixante-dix mille deux cent trois euros et quatre-vingt-quatorze cents (EUR 270.203,94), divisé en deux mille cent quatre-vingts (2.180) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées. Le capital autorisé a été converti de LUF 12.000.000,- en EUR 297.472,23.

Luxembourg, le 9 mars 2005.

Pour MEDIPHAR S.A., Société Anonyme
EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme
A. Garcia-Hengel / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2005, réf. LSO-BC02159. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(023391.3/1017/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2005.

YELLOWBIRD HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2327 Luxembourg, 3, Montée de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 67.859.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 10 mars 2005, réf. LSO-BC02277, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2005.

Pour *YELLOWBIRD HOLDING S.A.*

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(023362.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2005.

MALMAREND S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 33.147.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2005, réf. LSO-BC02209, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mars 2005.

Pour *MALMAREND S.A., Société Anonyme*

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

(023365.3/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2005.

COMITALU S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.
R. C. Luxembourg B 28.627.

Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 février 2005

Les actionnaires réunis en Assemblée Générale Extraordinaire au siège social en date du 15 février 2005, ont décidé de prendre les résolutions suivantes:

La démission de Monsieur Philippe Canu, directeur d'hôtel, demeurant à F-57000 Metz, 1bis, rue Coëtlosquet, de son poste de directeur de la société est acceptée.

Est nommée directeur en remplacement du directeur démissionnaire, Madame Sabine Lempp, directrice d'hôtel, demeurant à F-57480 Rustruff, 9, rue Principale.

Le nouveau directeur, qui accepte, pourra engager la société pour sa gestion journalière par sa signature donnée conjointement à celle d'un administrateur, la co-signature du directeur ayant un caractère obligatoire.

Luxembourg, le 15 février 2005.

Pour extrait conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2005, réf. LSO-BB03195. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(023370.3/503/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2005.

KEOPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 85.734.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2005, réf. LSO-BC02219, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mars 2005.

Pour *KEOPE S.A., Société Anonyme*

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

(023371.3/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2005.

ROYALGEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 75.937.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2005, réf. LSO-BC02220, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mars 2005.

Pour ROYALGEST S.A., Société Anonyme
EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

(023372.3/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2005.

TELEINVEST E.E.I.G., Groupement Européen d'Intérêt Economique.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg D 37.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 17 novembre 2004 que:

1. La démission du membre, Monsieur Georg Olivier Zacharias Sundström, a été acceptée.
2. Monsieur Kaj-Erik Relander, demeurant à 4, Perrottes Littleworth, GB-Kt109h Esher, Surrey, a été nommé nouveau membre.
3. Monsieur Jan Erling Järsvall, demeurant à CH-8008 Zürich, Fedelggstrasse, 55, a été nommé manager, et sera assisté de Monsieur Nico Schaeffer, le représentant légal du groupe à Luxembourg.
4. Monsieur Pekka Saavalainen, demeurant à I-00187 Rome, Via S. Sebastianella, 16, a été nommé manager, et sera assisté de Monsieur Nico Schaeffer, le représentant légal du groupe à Luxembourg.
5. Messieurs Pekka Saavalainen et Jan Erling Järsvall, ont chacun signature conjointe avec Monsieur Nico Schaeffer et/ou Monsieur Kaj-Erik Relander.

Luxembourg, le 17 novembre 2004.

Pour extrait conforme

Pour les membres

Par mandat

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2005, réf. LSO-BC00630. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(023373.3/535/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2005.

PROGETTO C.M.R. INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 72.781.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2005, réf. LSO-BC02222, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mars 2005.

Pour PROGETTO C.M.R. INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

(023374.3/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2005.

SOCIETE FINANCIERE CASTOR S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 57.786.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2005, réf. LSO-BC02228, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mars 2005.

Pour SOCIETE FINANCIERE CASTOR S.A., Société Anonyme Holding

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

(023380.3/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2005.

SOCIETE FINANCIERE CASTOR S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 57.786.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2005, réf. LSO-BC02230, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mars 2005.

Pour SOCIETE FINANCIERE CASTOR S.A., Société Anonyme Holding
EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme
A. Garcia-Hengel / S. Wallers

(023382.3/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2005.

SOCIETE FINANCIERE CASTOR S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 57.786.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2005, réf. LSO-BC02232, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mars 2005.

Pour SOCIETE FINANCIERE CASTOR S.A., Société Anonyme Holding
EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme
A. Garcia-Hengel / S. Wallers

(023383.3/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2005.

SOCIETE FINANCIERE CASTOR S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 57.786.

—
Les statuts coordonnés, enregistrés le 10 mars 2005, réf. LSO-BC02197, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 2005.

Pour SOCIETE FINANCIERE CASTOR S.A., Société Anonyme Holding
EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme
A. Garcia-Hengel / S. Wallers

(023390.3/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2005.

SOCIETE FINANCIERE CASTOR S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2953 Luxembourg, 69, route d' Esch.
R. C. Luxembourg B 57.786.

—
Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 3 juillet 2002, et avec effet au 1^{er} janvier 2002, le capital social de la société a été converti de LUF 1.250.000,- en EUR 30.986,69. Le capital social est dorénavant fixé à trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents (EUR 30.986,69), divisé en mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale.

Luxembourg, le 9 mars 2005.

Pour SOCIETE FINANCIERE CASTOR S.A., Société Anonyme Holding
EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme
A. Garcia-Hengel / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2005, réf. LSO-BC02165. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(023389.3/1017/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2005.

**ACQUA MARCIA HOLDING S.A., Société Anonyme,
(anc. GEDEAM INVESTISSEMENT MOBILIER S.A.).**
Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 94.002.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 29 mars 2004, que la démission de Madame Danièle Martin en tant que commissaire aux comptes a été acceptée et que la décharge pleine et entière lui a été accordée pour la période de son mandat.

L'assemblée a nommé nouveau commissaire aux comptes la société WOOD, APPLETON, OLIVIER AUDIT, S.à r.l., établie et ayant son siège social à 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 94.523.

Luxembourg, le 30 mars 2004.

Pour extrait conforme

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2004, réf. LSO-AP01000. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(023375.3/535/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2005.

MALINTRA HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 37.307.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2005, réf. LSO-BC02224, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mars 2005.

Pour MALINTRA HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

(023376.3/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2005.

SOCIETE FINANCIERE CASTOR S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 57.786.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2005, réf. LSO-BC02226, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mars 2005.

Pour SOCIETE FINANCIERE CASTOR S.A., Société Anonyme Holding

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

(023377.3/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2005.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 13.169.

—
Le bilan au 30 juin 2004, enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2005, réf. LSO-BC02234, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mars 2005.

Pour LUXEMBOURG INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

(023385.3/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2005.

AGRILUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7220 Walferdange, 150, route de Diekirch.
R. C. Luxembourg B 5.410.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société tenue en date du 2 juin 2004:

- Que les mandats des administrateurs MM. Bernard Elvinger, François Elvinger et Mme Hubertina Wulms et du commissaire aux comptes M. Robert Petry ont été reconduits jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2004.

Walferdange, le 14 octobre 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2005, réf. LSO-BB05984. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(023379.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2005.

BODYCOTE LUXEMBOURG HOLDINGS & Co, Société en nom collectif.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 89.604.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale des Associés tenue en date du 15 décembre 2004

* L'assemblée a réélu comme représentant permanent des associés pour une période d'un an pour composer le conseil de gérance:

- M. Franz Karl Strick, expert comptable, demeurant à Pingsdorferstrasse 13, D-50321 Bruehl;

- M. Rémi Thiou, directeur financier, demeurant à Chemin du Vignoble, F-38468 Chamagnieu.

Comme représentants permanents de BODYCOTE LUXEMBOURG HOLDING, S.à r.l.

- Mr. Eric Vanderkerken, employé privé, ayant son adresse professionnelle à 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg;

- Mr. Tommy Crona, directeur général, demeurant à SE-47 391 Henån P1 3176 Söbben.

Comme représentants permanents de BODYCOTE LUXEMBOURG FINANCE, S.à r.l.

Luxembourg le 15 décembre 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2005, réf. LSO-BC00457. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(023381.3/751/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2005.

SWICORP INTERNATIONAL HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 36.929.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2005, réf. LSO-BC03270, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2005.

Signature.

(023384.3/802/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2005.

BALTEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 101.744.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2005, réf. LSO-BC02779, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BALTEX S.A., Société Anonyme

T. Fleming / C. Schmitz

Administrateur / Administrateur

(023426.3/045/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2005.

**F.I.E.E. S.A., Société Anonyme,
(anc. VERTLOISIRS S.A.).**

Siège social: L-7220 Walferdange, 150, route de Diekirch.
R. C. Luxembourg B 38.720.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société tenue en date du 2 juin 2004:
- Que les mandats des administrateurs M. Bernard Elvinger, Mme Heike Zimmer et Mme Hubertina Wulms et du commissaire aux comptes M. François Elvinger ont été reconduits jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2004.

Walferdange, le 14 octobre 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2005, réf. LSO-BB06003. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(023387.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2005.

AGRILUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7220 Walferdange, 150, route de Diekirch.
R. C. Luxembourg B 38.703.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société tenue en date du 2 juin 2004:
- Que les mandats des administrateurs MM. Bernard Elvinger, M. Robert Petry et Mme Hubertina Wulms et du commissaire aux comptes M. François Elvinger ont été reconduits jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2004.

Walferdange, le 14 octobre 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2005, réf. LSO-BB05988. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(023388.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2005.

PALIMONDIAL S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 28.843.

EXTRAIT

En date du 14 mars 2005, M. Marcel Stephany, résidant professionnellement à L-7268 Bereldange, 23, Cité Aline Mayrisch, a donné sa démission de son mandat de commissaire aux comptes de la société avec effet immédiat.

Bereldange, le 14 mars 2005.

Pour extrait conforme

M. Stephany

Expert comptable

Enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2005, réf. LSO-BC03365. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(023393.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2005.

CLIPPERS FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.
R. C. Luxembourg B 61.856.

Suivant une décision de l'Assemblée Générale extraordinaire des associés du 1^{er} février 2005 de la société CLIPPERS FINANCE H.S.A. il a été décidé:

1. Remplacement de la société FOXBAWN Ltd et de la société INVESTMENT TRADE SERVICE CORPORATION en tant qu'Administrateurs et de les remplacer par:

Madame Carole Giovannacci, née le 12 avri 1969, adresse professionnelle 6, avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg et Monsieur Michael Ernzerhof, né le 7 mars 1966, adresse professionnelle 6, avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2011.

2. De prolonger le mandat d'administrateur de Monsieur Emile Wirtz jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2011.

3. De prolonger le mandat de commissaire aux comptes, INVEST CONTROL, S.à r.l., jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2011.

4. Suivant une décision du Conseil d'Administration du 1^{er} février 2005, le mandat du délégué à la gestion journalière Monsieur Emile Wirtz est prolongé jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2011.

Luxembourg, le 1^{er} février 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2005, réf. LSO-BC02906. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(023396.3/4185/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2005.

VERINVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 42.142.

—
EXTRAIT

En date du 14 mars 2005, M. Marcel Stephany, expert comptable résidant professionnellement à L-7268 Bereldange, 23, Cité Aline Mayrisch, a donné sa démission de son mandat de commissaire aux comptes de la société avec effet immédiat.

Bereldange, le 14 mars 2005.

M. Stephany

Expert comptable

Enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2005, réf. LSO-BC03373. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(023394.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2005.

OBOND HOLDING S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 41.649.

—
EXTRAIT

En date du 14 mars 2005, M. Marcel Stephany, expert comptable résidant professionnellement à L-7268 Bereldange, 23, Cité Aline Mayrisch, a donné sa démission de son mandat de commissaire aux comptes de la société avec effet immédiat.

Bereldange, le 14 mars 2005.

M. Stephany

Expert comptable

Enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2005, réf. LSO-BC03372. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(023397.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2005.

JAMES & ASSOCIATES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R. C. Luxembourg B 80.820.

—
Suivant une décision de l'Assemblée Générale extraordinaire des associés du 1^{er} février 2005 de la société JAMES & ASSOCIATES S.A. il a été décidé:

1. Remplacement de la société FOXBAWN Ltd et de la société INVESTMENT TRADE SERVICE CORPORATION en tant qu'Administrateurs et de les remplacer par:

Madame Carole Giovannacci, née le 12 avril 1969, adresse professionnelle 6, avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg et Monsieur Michael Ernzerhof, né le 7 mars 1966, adresse professionnelle 6, avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2011.

2. De prolonger le mandat d'administrateur de Monsieur Emile Wirtz jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2011.

3. De prolonger le mandat de commissaire aux comptes, INVEST CONTROL, S.à r.l., jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2011.

4. Suivant une décision du Conseil d'Administration du 1^{er} février 2005, le mandat du délégué à la gestion journalière Monsieur Emile Wirtz est prolongé jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2011.

Luxembourg, le 1^{er} février 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2005, réf. LSO-BC02900. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(023398.3/4185/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2005.

ZYTRON INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.
R. C. Luxembourg B 29.945.

Suivant une décision de l'Assemblée Générale extraordinaire des associés du 1^{er} février 2005 de la société ZYTRON H.S.A. il a été décidé:

1. Remplacement de la société FOXBAWN Ltd et de la société INVESTMENT TRADE SERVICE CORPORATION en tant qu'Administrateurs et de les remplacer par:

Madame Carole Giovannacci, née le 12 avril 1969, adresse professionnelle 6, avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg et Monsieur Michael Ernzerhof, né le 7 mars 1966, adresse professionnelle 6, avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2011.

2. De prolonger le mandat d'administrateur de Monsieur Emile Wirtz jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2011.

3. De prolonger le mandat de commissaire aux comptes, INVEST CONTROL, S.à r.l., jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2011.

4. Suivant une décision du Conseil d'Administration du 1^{er} février 2005, le mandat du délégué à la gestion journalière Monsieur Emile Wirtz est prolongé jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2011.

Luxembourg, le 1^{er} février 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2005, réf. LSO-BC02904. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(023399.3/4185/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2005.

PARS INVESTMENT CORPORATION HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1368 Luxembourg, 32, rue du Curé.
R. C. Luxembourg B 59.193.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social le 1^{er} avril 2004

La séance est ouverte avec la constitution du bureau de l'Assemblée, dont la présidence revient à Monsieur Jeannot Mousel, employé privé, demeurant à Belvaux.

Monsieur le Président désigne Madame Gisèle Klein, employée privée, demeurant à Belvaux, comme secrétaire et Madame Nadine Noyer, employée privé, demeurant à Hagondange, comme scrutateur.

Tous les actionnaires étant présents et se reconnaissant dûment convoqués à la présente Assemblée Générale Extraordinaire, déclarant avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour, il a pu être fait abstraction des convocations préalables.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente Assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, dressée et signée par les membres du bureau et signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés. A cette liste de présence, qui demeurera annexée à la présente Assemblée avec laquelle elle sera enregistrée, les membres de l'Assemblée déclarent se référer.

Monsieur le Président donne lecture de l'ordre du jour dont les points sont les suivants:

Ordre du jour:

1. Nomination d'un nouvel administrateur.
2. Nomination d'un nouveau administrateur-délégué.
3. Changement de la signature au compte.
4. Nomination d'un nouveau Commissaire aux Comptes.

Monsieur le Président demande ensuite aux membres présents de voter les différents points de l'ordre du jour.

L'Assemblée, après avoir délibéré prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Madame Biarnadskaya Volha Nikolaievna, sans état, née le 20 avril 1980 à Soligorsk, Minsk, Biélorussie, demeurant à 26, Grand-rue, L-3650 Kayl, est remplacée en qualité d'administrateur, par la société INTERNATIONAL ALLIED SERVICES LIMITED, avec siège social à Sea Meadow House, P.O. Box 116, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, et ce à dater de ce jour et jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de l'année 2009.

Deuxième résolution

Madame Biarnadskaya Volha Nikolaievna, sans état, née le 20 avril 1980 à Soligorsk, Minsk, Biélorussie demeurant à 26, Grand-rue, L-3650 Kayl, est remplacée en qualité d'administrateur-délégué, par la société INTERNATIONAL ALLIED SERVICES LIMITED, avec siège social à Sea Meadow House, P.O. Box 116, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, et ce à dater de ce jour et jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de l'année 2009.

Troisième résolution

La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature isolée de l'administrateur-délégué, soit la société INTERNATIONAL ALLIED SERVICES LIMITED, avec siège social à Sea Meadow House, P.O. Box 116, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, et ce à partir de ce jour et jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de l'année 2009.

32703

Quatrième résolution

La société LIGHTHOUSE SERVICES S.à r.l. avec siège social à 32, rue du Curé, L-1368 Luxembourg, est remplacée en qualité de Commissaire aux Comptes, par la société MONTBRUN REVISION S.à r.l., avec siège social à 11, Blvd. Prince Henri, L-1724 Luxembourg, et ce à dater de ce jour et jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de l'année 2009.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'Assemblée.

Fait à Luxembourg, le 1^{er} avril 2004.

J. Mousel / G. Klein / N. Noyer
Président / Secrétaire / Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2004, réf. LSO-AQ00948. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(023513.3/000/52) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2005.

MCY HOLDING S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 70.681.

—

EXTRAIT

En date du 14 mars 2005, M. Marcel Stephany, expert comptable résidant professionnellement à L-7268 Bereldange, 23, Cité Aline Mayrisch, a donné sa démission de son mandat de commissaire aux comptes de la société avec effet immédiat.

Bereldange, le 14 mars 2005.

M. Stephany
Expert comptable

Enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2005, réf. LSO-BC03370. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(023400.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2005.

ACUTAS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5885 Howald, 237, route de Thionville.
R. C. Luxembourg B 106.614.

—

STATUTS

L'an deux mille cinq, le premier mars.

Par-devant Maître Camille Mines, notaire de résidence à Capellen.

A comparu:

La société DEPART S.A., société anonyme avec siège à L-5885 Howald, 237, route de Thionville, constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Aloyse Biel, alors notaire de résidence à Capellen, en date du 29 novembre 2001, publié au Mémorial C numéro 463 du 22 mars 2002, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 84.792,

ici représentée par son administrateur-délégué: Monsieur Jean-Marie Theis, employé privé, demeurant à Sélange (B), nommé à cette fonction aux termes de l'assemblée générale constitutive.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il constitue pour la société qu'il représente:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de ACUTAS, S.à r.l.

Art. 2. Le siège social est établi à Howald.

Il pourra être transféré en tout autre endroit dans le Grand-Duché de Luxembourg.

La durée de la société est illimitée.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'un cabinet d'analyses et de recherches de fraudes aux assurances.

Elle peut réaliser toutes les opérations qui se rapportent à son objet social et qui en facilitent la réalisation.

Art. 4. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cent parts sociales de cent vingt-cinq (EUR 125,-) euros chacune, toutes souscrites par l'associée unique.

Les cent parts sociales sont intégralement libérées par des versements en espèces ainsi qu'il en a été démontré au notaire qui le constate expressément.

Chaque part donne droit à une part proportionnelle dans la distribution des bénéfices ainsi que dans le partage de l'actif net en cas de dissolution.

Art. 5. Les parts sont librement cessibles entre associés, mais elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social restant. Pour le surplus, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Lors d'une cession, la valeur des parts est déterminée d'un commun accord entre les parties.

Par ailleurs, les relations entre associés et/ou les relations entre les associés et des personnes physiques ou morales bien déterminées pourront faire l'objet d'un contrat d'association ou de partenariat sous seing privé.

Un tel contrat, par le seul fait de sa signature, aura inter partes la même valeur probante et contraignante que les présents statuts.

Un tel contrat sera opposable à la société après qu'il lui aura dûment été signifié, mais il ne saurait avoir d'effet vis-à-vis des tiers qu'après avoir été dûment publié.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la société.

Art. 7. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

Art. 8. La société sera gérée par un ou plusieurs gérants nommés et révocables par l'Assemblée générale.

Les gérants peuvent déléguer tout ou partie de leurs pouvoirs sous réserve de l'accord de l'Assemblée Générale.

Art. 9. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les 3/4 du capital social.

Art. 11. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 12. L'assemblée générale annuelle aura lieu le premier lundi du mois de juin de chaque exercice.

Si cette date est un jour férié légal, l'assemblée aura lieu le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 13. L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre. Le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre deux mille cinq.

Chaque année le trente-et-un décembre les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse l'inventaire comprenant les pièces comptables exigées par la loi.

Art. 14. Sur le bénéfice net de la société, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légal jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

Art. 15. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants, sinon par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915, et de ses lois modificatives, ou à défaut par ordonnance du Président du Tribunal de Commerce compétent statuant sur requête de tout intéressé.

Art. 16. Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions légales.

Frais

Le montant des charges, frais, dépenses ou rémunérations sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à la somme d'environ mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Le notaire instrumentant attire l'attention du comparant qu'avant toute activité commerciale de la société présente-ment fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social.

Le comparant reconnaît avoir reçu du notaire une note résumant les règles et conditions fondamentales relatives à l'octroi d'une autorisation d'établissement, note que le Ministère des Classes Moyennes a fait parvenir à la Chambre des Notaires en date du 16 mai 2001.

Loi anti-blanchiment

En application de la loi du 11 août 1998, le comparant déclare que sa mandante, la société DEPART S.A., est le bénéficiaire réel de cette opération et il déclare en plus que les fonds ne proviennent ni du trafic de stupéfiants ni d'une des infractions visées à l'article 506-1 du code pénal luxembourgeois.

Assemblée Générale

La fondatrice prénommée, détenant l'intégralité des parts sociales, s'est constituée en Assemblée Générale et a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1) Le siège social est fixé à L-5885 Howald, 237, route de Thionville.

2) La société sera gérée par deux gérants.

3) Est nommé gérant technique: Monsieur Jean-François Jacobe, retraité, né le 21 septembre 1960 à Lunéville (54, France), demeurant à F-57390 Audun-le-tiche, 1, rue Sainte Barbe.

Est nommé gérant administratif: Monsieur Jean-Marie Theis, employé privé, né le 3 février 1964 à Messancy (Belgique), demeurant à B-6781 Sélange, 7, rue Basse.

4) La société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux gérants.

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentant, à la date mentionnée en tête des présentes. Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte, après s'être identifié au moyen de sa carte d'identité.

Signé: J.-M. Theis, C. Mines.

Enregistré à Capellen, le 3 mars 2005, vol. 341, fol. 69, case 8. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour copie conforme, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 15 mars 2005.

C. Mines.

(023668.3/225/104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2005.

DAVIDSON FINANCE & Co S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R. C. Luxembourg B 80.808.

Suivant une décision de l'Assemblée Générale extraordinaire des associés du 1^{er} février 2005 de la société DAVIDSON FINANCE & Co S.A. il a été décidé:

1. Remplacement de la société FOXBAWN Ltd et de la société INVESTMENT TRADE SERVICE CORPORATION en tant qu'Administrateurs et de les remplacer par:

Madame Carole Giovannacci, née le 12 avril 1969, adresse professionnelle 6, avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg et Monsieur Michael Ernzerhof, né le 7 mars 1966, adresse professionnelle 6, avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2011.

2. De prolonger le mandat d'administrateur de Monsieur Emile Wirtz jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2011.

3. De prolonger le mandat de commissaire aux comptes, INVEST CONTROL, S.à r.l., jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2011.

4. Suivant une décision du Conseil d'Administration du 1^{er} février 2005, le mandat du délégué à la gestion journalière Monsieur Emile Wirtz est prolongé jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2011.

Luxembourg, le 1^{er} février 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2005, réf. LSO-BC02897. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(023401.3/4185/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2005.

ARNAGE HOLDING S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 84.073.

EXTRAIT

En date du 14 mars 2005, M. Marcel Stephany, expert comptable résidant professionnellement à L-7268 Bereldange, 23, Cité Aline Mayrisch, a donné sa démission de son mandat de commissaire aux comptes de la société avec effet immédiat.

Bereldange, le 14 mars 2005.

M. Stephany

Expert comptable

Enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2005, réf. LSO-BC03368. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(023403.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2005.

ESORINFO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 85.152.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2005, réf. LSO-BC02778, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ESORINFO S.A., Société Anonyme

T. Fleming / C. Schmitz

Administrateur / Administrateur

(023427.3/045/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2005.

AHUAN & ASSOCIATES HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.
R. C. Luxembourg B 12.831.

Suivant une décision de l'Assemblée Générale extraordinaire des associés du 1^{er} février 2005 de la société AHUAN & ASSOCIATES H.S.A. il a été décidé:

1. Remplacement de la société FOXBAWN Ltd et de la société INVESTMENT TRADE SERVICE CORPORATION en tant qu'Administrateurs et de les remplacer par:

Madame Carole Giovannacci, née le 12 avril 1969, adresse professionnelle 6, avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg et Monsieur Michael Ernzerhof, né le 7 mars 1966, adresse professionnelle 6, avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2011.

2. De prolonger le mandat d'administrateur de Monsieur Emile Wirtz jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2011.

3. De prolonger le mandat de commissaire aux comptes, INVEST CONTROL, S.à r.l., jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2011.

4. Suivant une décision du Conseil d'Administration du 1^{er} février 2005, le mandat du délégué à la gestion journalière Monsieur Emile Wirtz est prolongé jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2011.

Luxembourg, le 1^{er} février 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2005, réf. LSO-BC02896. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(023402.3/4185/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2005.

AERO-FLUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3250 Bettembourg, 18, rue Klensch.
R. C. Luxembourg B 106.620.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le vingt-deux février.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1. Monsieur René Chanson, technicien, né à Thionville (France), le 14 février 1970, demeurant à F-54750 Trieux, 2, rue des Jardins (France).

2. Monsieur Christophe Heim, technicien, né à Metz (France), le 5 mai 1968, demeurant à L-3250 Bettembourg, 18, rue Klensch.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils constituent par la présente.

Titre I^{er}.- Objet - Raison Sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée qui est régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de AERO-FLUX, S.à r.l.

Art. 3. La société a pour objet les travaux de nettoyage de bâtiments, dératissage, désinsectisation et désinfection (3D).

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Bettembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Titre II.- Capital Social - Parts Sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1. Monsieur René Chanson, technicien, né à Thionville (France), le 14 février 1970, demeurant à F-54750 Trieux, 2, rue des Jardins (France), deux cent cinquante parts sociales	250
2. Monsieur Christophe Heim, technicien, né à Metz (France), le 5 mai 1968, demeurant à L-3250 Bettembourg, 18, rue Klensch, deux cent cinquante parts sociales	250
Total: cinq cents parts sociales.	500

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III.- Administration et Gérance

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 12. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV.- Dissolution - Liquidation

Art. 18. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V.- Dispositions Générales

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2005.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ huit cents euros.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le siège social est établi à L-3250 Bettembourg, 18, rue Klensch.

2. L'assemblée désigne comme gérant technique et administratif de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur René Chanson, technicien, né à Thionville (France), le 14 février 1970, demeurant à F-54750 Trieux, 2, rue des Jardins (France).

La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant de la société.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. Chanson, Ch. Heim, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 4 mars 2005, vol. 530, fol. 96, case 11. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 17 mars 2005.

J. Seckler.

(023731.3/231/112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2005.

COWEN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R. C. Luxembourg B 76.808.

Suivant une décision de l'Assemblée Générale extraordinaire des associés du 1^{er} février 2005 de la société COWEN H.S.A. il a été décidé:

1. Remplacement de la société FOXBAWN LTD et de la société INVESTMENT TRADE SERVICE CORPORATION en tant qu'Administrateurs et de les remplacer par:

Madame Carole Giovannacci, née le 12 avril 1969, adresse professionnelle 6, avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg et Monsieur Michael Ernzerhof, né le 7 mars 1966, adresse professionnelle 6, avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2011.

2. De prolonger le mandat d'administrateur de Monsieur Emile Wirtz jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2011.

3. De prolonger le mandat du commissaire aux comptes, INVEST CONTROL S.à r.l., jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2011.

4. Suivant une décision du Conseil d'Administration du 1^{er} février 2005, le mandat du délégué à la gestion journalière Monsieur Emile Wirtz est prolongé jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2011.

Luxembourg, le 1^{er} février 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2005, réf. LSO-BC02895. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(023404.3/4185/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2005.

KLEE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R. C. Luxembourg B 36.805.

Suivant une décision de l'Assemblée Générale extraordinaire des associés du 1^{er} février 2005 de la société KLEE H.S.A. il a été décidé:

1. Remplacement de la société FOXBAWN LTD et de la société INVESTMENT TRADE SERVICE CORPORATION en tant qu'Administrateurs et de les remplacer par:

Madame Carole Giovannacci, née le 12 avril 1969, adresse professionnelle 6, avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg et Monsieur Michael Ernzerhof, né le 7 mars 1966, adresse professionnelle 6, avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2011.

2. De prolonger le mandat d'administrateur de Monsieur Emile Wirtz jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2011.

3. De prolonger le mandat du commissaire aux comptes, INVEST CONTROL S.à r.l., jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2011.

4. Suivant une décision du Conseil d'Administration du 1^{er} février 2005, le mandat du délégué à la gestion journalière Monsieur Emile Wirtz est prolongé jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2011.

Luxembourg, le 1^{er} février 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2005, réf. LSO-BC02894. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(023406.3/4185/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2005.

NOCTRON, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-8140 Bridel, 66-68, rue de Luxembourg.

H. R. Luxemburg B 106.627.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendfünf, den achtundzwanzigsten Februar.

Vor dem unterzeichneten Léon Thomas genannt Tom Metzler, Notar im Amtssitz zu Luxemburg-Bonneweg.

Sind Erschienen:

1) Die Holdingaktiengesellschaft luxemburgischen Rechts INTERNATIONAL CORPORATE TECHNOLOGIES HOLDING S.A. abgekürzt INCOTECH, mit Sitz in L-1228 Howald, 20, rue Belle-Vue, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter Nummer B 55.447,

hier vertreten durch Herrn Frédéric Tonhofer, docteur en sciences physiques et mathématiques, geboren in Esch-sur-Alzette am 3. November 1944, wohnhaft in L-8064 Bertrange, 40, Cité Millewee, aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift, ausgestellt am 21. Februar 2005.

2) Herr Frédéric Tonhofer, vorbenannt, handelnd in seinem eigenen Namen;

3) Herr Georges Diamantidis, Elektroniker und Kaufmann, geboren in Ptolemaida (Griechenland) am 30. März 1950, wohnhaft in D-56307 Dernbach, 21, Ringstrasse.

Diese Vollmacht bleibt nach ne varietur Unterzeichnung durch die Komparenten und den instrumentierenden Notar gegenwärtiger Urkunde beigegeben, um mit derselben einregistriert zu werden.

Welche Komparenten den amtierenden Notar ersuchten die Statuten einer von ihnen zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung, wie folgt zu dokumentieren:

Art. 1. Zwischen den Inhabern der hiermit geschaffenen und noch später zu schaffenden Anteilen, wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung errichtet, welche geregelt wird durch das Gesetz vom 10. August 1915, sowie es durch spätere Gesetze abgeändert und vervollständigt wurde und durch vorliegende Statuten.

Art. 2. Die Gesellschaft nimmt die Benennung NOCTRON, S.à r.l., an.

Art. 3. Der Gesellschaftssitz befindet sich in Bridel.

Er kann durch einfache Entscheidung der Generalversammlung in irgendeine andere Ortschaft des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 4. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Zeit gegründet.

Es ist jedoch einem jeden Gesellschafter untersagt den Gesellschaftsvertrag vor Ablauf des ersten Geschäftsjahres zu kündigen.

Im übrigen kann der Gesellschaftsvertrag seitens eines Gesellschafters nur auf den Schluss des Geschäftsjahres gekündigt werden und zwar mittels halbjähriger Kündigung durch Einschreibebrief.

Die Gesellschaft ist zur Errichtung von Zweigniederlassungen im In- und Ausland befugt.

Art. 5. Gegenstand des Unternehmens ist die Entwicklung und Fertigung von elektro-optischen Geräten, der Vertrieb dieser und ähnlicher Geräte, sowie den Import und Export jeglicher Produkte technischer Natur.

Die Gesellschaft darf andere Unternehmen gleicher oder ähnlicher Art übernehmen, sich an ihnen beteiligen und ihre Geschäfte führen.

Sie kann weiterhin sämtliche Geschäfte tätigen, die mittelbar oder unmittelbar mit dem Hauptzweck im Zusammenhang stehen und auch kann sie sämtliche industrielle, kaufmännische, finanzielle, mobiliare und immobiliare Tätigkeiten ausüben, die zur Förderung des Hauptzweckes der Gesellschaft mittelbar oder unmittelbar dienlich sein können.

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt dreizehntausendzweihundert Euro (EUR 13.200,-), eingeteilt in fünfhundertachtundzwanzig (528) Anteile von je fünfundzwanzig Euro (EUR 25,-).

Diese Anteile wurden wie folgt gezeichnet von:

1) der Holdingaktiengesellschaft luxemburgischen Rechts INTERNATIONAL CORPORATE TECHNOLOGIES HOLDING S.A. abgekürzt INCOTECH, mit Sitz in L-1228 Howald, 20, rue Belle-Vue, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter Nummer B 55.447, einhundertsechundsiebzig Anteile	176
2) Herrn Frédéric Tonhofer, docteur en sciences physiques et mathématiques, geboren in Esch-sur-Alzette am 3. November 1944, wohnhaft in L-8064 Bertrange, 40, Cité Millewee, einhundertsechundsiebzig Anteile . .	176
3) Herrn Georges Diamantidis, Elektroniker und Kaufmann, geboren in Ptolemaida (Griechenland) am 30. März 1950, wohnhaft in D-56307 Dernbach, 21, Ringstrasse, einhundertsechundsiebzig Anteile	176
Total: fünfhundertachtundzwanzig Anteile	528

Alle Anteile wurden vollständig in bar eingezahlt, so dass die Summe von dreizehntausend zweihundert Euro (EUR 13.200,-) der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht, was dem unterzeichneten Notar nachgewiesen und von diesem ausdrücklich bestätigt worden ist.

Art. 7. Die Anteile sind zwischen Gesellschaftern frei übertragbar. Zur Abtretung von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf es der Genehmigung der Generalversammlung der Gesellschafter, welche wenigstens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten müssen.

Art. 8. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember eines jeden Jahres. Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2005.

Art. 9. Die Gesellschafter ernennen einen oder mehrere Geschäftsführer für eine durch sie zu bestimmende Dauer. Die Geschäftsführer können jederzeit durch Beschluss der Gesellschafter abberufen werden.

Der oder die Geschäftsführer verwalten die Gesellschaft und ihre Befugnisse werden bei ihrer Ernennung festgelegt.

Art. 10. Die Gesellschaft erlischt weder durch den Tod, noch durch Entmündigung, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters.

Art. 11. Im Falle wo die Gesellschaft nur einen einzigen Gesellschafter begreift, werden sämtliche Befugnisse die durch das Gesetz oder die gegenwärtigen Satzungen der Generalversammlung zugeteilt wurden, von demselben ausgeübt.

Die durch den einzigen Gesellschafter gefassten Beschlüsse werden in einem Protokoll eingetragen oder schriftlich festgehalten.

Art. 12. Für alle nicht durch die Satzungen vorgesehenen Fälle verweisen die Gesellschafter auf das betreffende Gesetz vom 10. August 1915 sowie es durch spätere Gesetze abgeändert und vervollständigt wurde.

Kosten

Die Kosten, Gebühren und jedwede Auslagen, welche der Gesellschaft aus Anlass gegenwärtiger Gründung erwachsen, werden auf ungefähr eintausend Euro (EUR 1.000,-) abgeschätzt.

Ausserordentliche Generalversammlung

Sodann vereinigten sich die Gesellschafter, hier vertreten wie vorerwähnt, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung, zu welcher sie sich als gehörig und richtig einberufen erklären und nehmen einstimmig folgende Beschlüsse:

1) Zum alleinigen Geschäftsführer der Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer Herr Frédéric Tonhofer, vorbenannt, ernannt.

2) Die Gesellschaft wird rechtsgültig verpflichtet durch die Unterschrift des Geschäftsführers.

3) Die Adresse des Gesellschaftssitzes lautet: L-8140 Bridel, 66-68, rue de Luxembourg.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen, am Datum wie eingangs erwähnt, zu Luxemburg-Bonneweg in der Amtsstube.

Und nach Vorlesung und Erläuterung alles Vorstehenden an die Komparenten, handelnd wie vorerwähnt, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: F. Tonhofer, G. Diamantidis, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 2005, vol. 23CS, fol. 86, case 1. – Reçu 132 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Für gleichlautende Abschrift, auf stempelfreies Papier dem Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, zwecks Veröffentlichung erteilt.

Luxemburg-Bonneweg, den 15. März 2005.

T. Metzler.

(023774.3/222/95) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2005.

AUSTRALIAN COAL INTER HOLDINGS (LUX) IA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.

R. C. Luxembourg B 106.615.

STATUTES

In the year two thousand and five, on the seventeenth of February.

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary residing at Luxembourg, acting on behalf of Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster, actually prevented, who will keep the original of the present deed.

There appeared:

The company FRC SOUTHERN CROSS COAL HOLDINGS, LLC, registered in the State of Delaware, with a Federal taxpayer identification number of 71-0975162, with its registered office in the United States of America, Greenwich, CT 06830, One Lafayette Place, c/o First Reserve Corporation,

here represented by Mr. David Sana, maître en droit, professionally residing at L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy signed ne varietur by the mandatary and the undersigned notary will remain attached to the present deed, in order to be recorded with it.

This appearing mandatary, acting as said before, requested the undersigned notary to draw up the Constitutive Deed of a private limited company, (société à responsabilité limitée), as follows:

Art. 1. There is hereby established a private limited company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws in force, namely the Companies' Act of August 10, 1915 and by the present articles of association.

Art. 2. The company's name is AUSTRALIAN COAL INTER HOLDINGS (LUX) IA, S.à r.l.

Art. 3. The purpose of the company is the incorporation, the management and the supervision of companies as well as the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies and especially in Netherlands holding companies. The company may also contract loans and grant

all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or which are members of the same group. It may render them all services.

Furthermore, the company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

It may also acquire, enhance and dispose of patents and licenses, as well as rights deriving therefrom or supplementing them.

In addition, the company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad.

In general, the company may carry out all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purposes.

Art. 4. The registered office of the company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place of the Grand Duchy of Luxembourg by simple decision of the shareholders.

If extraordinary events of a political or economic nature which might jeopardize the normal activity at the registered office or the easy communication of this registered office with foreign countries occur or are imminent, the registered office may be transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision will have no effect on the company's nationality. The declaration of the transfer of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company which is best situated for this purpose under the given circumstances.

Art. 5. The company is established for an unlimited duration.

Art. 6. The corporate capital is set at eighteen thousand Euro (18,000.- EUR) represented by seven hundred and twenty (720) sharequotas of twenty-five Euro (25.- EUR) each, which have been all subscribed by the sole shareholder, the company FRC SOUTHERN CROSS COAL HOLDINGS, LLC, registered in the State of Delaware, with a Federal taxpayer identification number of 71-0975162, with its registered office in the United States of America, Greenwich, CT 06830, One Lafayette Place, c/o First Reserve Corporation.

The subscriber states and acknowledges that each sharequota has been fully paid up in cash so that the amount of eighteen thousand Euro (18,000.- EUR) is from this day on at the free disposal of the corporation and proof thereof has been given to the undersigned notary, who expressly attests thereto.

When and as long as all the sharequotas are held by one person, the company is a one person company in the sense of article 179(2) of the amended law concerning trade companies; in this case, the articles 200-1 and 200-2 among others of the same law are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

The company may acquire its own sharequotas provided that they be cancelled and the capital reduced proportionally.

Art. 7. The sharequotas are indivisible with respect to the company, which recognizes only one owner per sharequota. If a sharequota is owned by several persons, the company is entitled to suspend the related rights until one person has been designated as being with respect to the company the owner of the sharequota. The same applies in case of a conflict between the usufructuary and the bare owner or a debtor whose debt is encumbered by a pledge and his creditor. Nevertheless, the voting rights attached to the sharequotas encumbered by usufruct are exercised by the usufructuary only.

Art. 8. The transfer of sharequotas inter vivos to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital. The transfer of sharequotas mortis causa to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital belonging to the survivors.

This approval is not required when the sharequotas are transferred to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse. If the transfer is not approved in either case, the remaining shareholders have a preemption right proportional to their participation in the remaining corporate capital.

Each unexercised preemption right inures proportionally to the benefit of the other shareholders for a duration of three months after the refusal of approval. If the preemption right is not exercised, the initial transfer offer is automatically approved.

Art. 9. Apart from his capital contribution, each shareholder may with the previous approval of the other shareholders make cash advances to the company through the current account. The advances will be recorded on a specific current account between the shareholder who has made the cash advance and the company. They will bear interest at a rate fixed by the general shareholders' meeting with a two third majority. These interests are recorded as general expenses.

The cash advances granted by a shareholder in the form determined by this article shall not be considered as an additional contribution and the shareholder will be recognized as a creditor of the company with respect to the advance and interests accrued thereon.

Art. 10. The death, the declaration of minority, the bankruptcy or the insolvency of a shareholder will not put an end to the company. In case of the death of a shareholder, the company will survive between his legal heirs and the remaining shareholders.

Art. 11. The creditors, assigns and heirs of the shareholders may neither, for whatever reason, affix seals on the assets and the documents of the company nor interfere in any manner in the management of the company. They have to refer to the company's inventories.

Art. 12. The company is managed and administered by one or several managers, whether shareholders or third parties. The power of a manager is determined by the general shareholders' meeting when he is appointed. The mandate of manager is entrusted to him until his dismissal ad nutum by the general shareholders' meeting deliberating with a majority of votes.

The manager(s) has (have) the broadest power to deal with the company's transactions and to represent the company in and out of court.

The manager(s) may appoint attorneys of the company, who are entitled to bind the company by their sole signatures, but only within the limits to be determined by the power of attorney.

Art. 13. No manager enters into a personal obligation because of his function and with respect to commitments regularly contracted in the name of the company; as an agent, he is liable only for the performance of his mandate.

Art. 14. The collective resolutions are validly taken only if they are adopted by shareholders representing more than half of the corporate capital. Nevertheless, decisions amending the articles of association can be taken only by the majority of the shareholders representing three quarter of the corporate capital. Interim dividends may be distributed under the following conditions:

- interim accounts are drafted on a quarterly or semi-annual basis,
- these accounts must show a sufficient profit including profits carried forward,
- the decision to pay interim dividends is taken by an extraordinary general meeting of the shareholders.

Art. 15. The company's financial year runs from the first of July to the thirtieth of June of the following year.

Art. 16. Each year, as of the thirtieth day of June, the management will draw up the annual accounts and will submit them to the shareholders.

Art. 17. Each shareholder may inspect the annual accounts at the registered office of the company during the fifteen days preceding their approval.

Art. 18. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the general expenses, the social charges, the amortizations and the provisions represents the net profit of the company. Each year five percent (5%) of the net profit will be deducted and appropriated to the legal reserve. These deductions and appropriations will cease to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the corporate capital, but they will be resumed until the complete reconstitution of the reserve, if at a given moment and for whatever reason the latter has been touched. The balance is at the shareholders' free disposal.

Art. 19. In the event of the dissolution of the company for whatever reason, the liquidation will be carried out by the management or any other person appointed by the shareholders.

When the company's liquidation is closed, the company's assets will be distributed to the shareholders proportionally to the sharequotas they are holding.

Losses, if any, are apportioned similarly, provided nevertheless that no shareholder shall be forced to make payments exceeding his contribution.

Art. 20. With respect to all matters not provided for by these articles of association, the shareholders refer to the legal provisions in force.

Art. 21. Any litigation which will occur during the liquidation of the company, either between the shareholders themselves or between the manager(s) and the company, will be settled, insofar as the company's business is concerned, by arbitration in compliance with the civil procedure.

Transitory dispositions

The first fiscal year will begin now and will end on June 30, 2005.

Expenses

The amount of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valued at one thousand Euro.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the company, the sole shareholder representing the entire corporate capital takes the following resolutions:

First resolution

Mr. Tom Denison, company director, born in Houston (United States of America), on October 16, 1960, professionally residing in the United States of America, Greenwich, CT 06830, One Lafayette Place, c/o First Reserve Corporation, Mrs. Jenny Zarrilli, company director, born in Ridgewood (United States of America), on June 29, 1967, professionally residing in the United States of America, Greenwich, CT 06830, One Lafayette Place, c/o First Reserve Corporation, Mr. Alex Krueger, company director, born in Houston (United States of America), on February 19, 1974, professionally residing in the United States of America, Greenwich, CT 06830, One Lafayette Place, c/o First Reserve Corporation, and the private limited company BAC MANAGEMENT, S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 58.324, with registered office at L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie, are appointed as managers for an unlimited duration.

The company is bound in all circumstances by the joint signatures of a manager residing in Luxembourg and of any other manager.

Second resolution

The registered office of the company is established in L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg.

On the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing mandatary, known to the notary, by his surname, Christian name, civil status and residence, the said appearing mandatary signed together with us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le dix-sept février.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de son collègue empêché Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, lequel dernier nommé restera dépositaire du présent acte.

A comparu:

La société FRC SOUTHERN CROSS COAL HOLDINGS, LLC, enregistrée auprès de l'Etat du Delaware, avec le numéro fédéral d'identification fiscal 71-0975162, avec siège social aux Etats-Unis d'Amérique, Greenwich, CT 06830, One Lafayette Place, c/o First Reserve Corporation, ici représentée par Monsieur David Sana, maître en droit, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La prédite procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Lequel mandataire, ès qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il constitue par la présente:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celle modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de AUSTRALIAN COAL INTER HOLDINGS (LUX) IA, S.à r.l.

Art. 3. La société a pour objet la constitution, la gestion et le contrôle de sociétés ainsi que l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères et spécialement dans des sociétés holding néerlandaises. Elle peut aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties. Elle peut leur rendre tous services.

Par ailleurs, la société peut acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement. Elle peut également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le capital social est fixé à dix-huit mille euros (18.000,- EUR), représenté par sept cent vingt (720) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, qui ont été toutes souscrites par l'associée unique, la société FRC SOUTHERN CROSS COAL HOLDINGS, LLC, enregistrée auprès de l'Etat du Delaware, avec le numéro fédéral d'identification fiscal 71-0975162, avec siège social aux Etats-Unis d'Amérique, Greenwich, CT 06830, One Lafayette Place, c/o First Reserve Corporation.

La souscriptrice comparante déclare et reconnaît que chacune des parts sociales a été intégralement libérée en espèces de sorte que la somme de dix-huit mille euros (18.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

Art. 7. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

Art. 8. Les cessions de parts entre vifs à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social.

Les cessions de parts à cause de mort à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social appartenant aux survivants.

Cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

En cas de refus d'agrément dans l'une ou l'autre des hypothèses, les associés restants possèdent un droit de préemption proportionnel à leur participation dans le capital social restant.

Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés. Il doit être exercé dans un délai de trois mois après le refus d'agrément. Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

Art. 9. A côté de son apport, chaque associé pourra, avec l'accord préalable des autres associés, faire des avances en compte-courant de la société. Ces avances seront comptabilisées sur un compte-courant spécial entre l'associé, qui a fait l'avance, et la société. Elles porteront intérêt à un taux fixé par l'assemblée générale des associés à une majorité des deux tiers. Ces intérêts seront comptabilisés comme frais généraux.

Les avances accordées par un associé dans la forme déterminée par cet article ne sont pas à considérer comme un apport supplémentaire et l'associé sera reconnu comme créancier de la société en ce qui concerne ce montant et les intérêts.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la société. En cas de décès d'un associé, la société sera continuée entre les associés survivants et les héritiers légaux.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Art. 12. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Les pouvoirs d'un gérant seront déterminés par l'assemblée générale lors de sa nomination. Le mandat de gérant lui est confié jusqu'à révocation ad nutum par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les affaires de la société et pour représenter la société judiciairement et extrajudiciairement.

Le ou les gérants peuvent nommer des fondés de pouvoir de la société, qui peuvent engager la société par leurs signatures individuelles, mais seulement dans les limites à déterminer dans la procuration.

Art. 13. Tout gérant ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle, quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis sur une base trimestrielle ou semestrielle,
- ces comptes doivent montrer un profit suffisant, bénéfices reportés inclus,
- la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés.

Art. 15. L'exercice social court du premier juillet au trente juin de année suivante.

Art. 16. Chaque année, au trente juin, la gérance établira les comptes annuels et les soumettra aux associés.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

Art. 18. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 19. En cas de dissolution de la société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par la gérance ou par toute personne désignée par les associés.

La liquidation de la société terminée, les avoirs de la société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Des pertes éventuelles sont réparties de la même façon, sans qu'un associé puisse cependant être obligé de faire des paiements dépassant ses apports.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Art. 21. Tous les litiges, qui naîtront pendant la liquidation de la société, soit entre les associés eux-mêmes, soit entre le ou les gérants et la société, seront réglés, dans la mesure où il s'agit d'affaires de la société, par arbitrage conformément à la procédure civile.

Disposition transitoire

Le premier exercice commencera aujourd'hui et se terminera le 30 juin 2005.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille euros.

Résolutions de l'associée unique

Immédiatement après la constitution de la société l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Monsieur Tom Denison, administrateur de sociétés, né à Houston (États-Unis d'Amérique), le 16 octobre 1960, demeurant professionnellement aux Etats-Unis d'Amérique, Greenwich, CT 06830, One Lafayette Place, c/o First Reserve Corporation, Madame Jenny Zarrilli, administrateur de sociétés, née à Ridgewood (États-Unis d'Amérique), le 29 juin 1967, demeurant professionnellement aux Etats-Unis d'Amérique, Greenwich, CT 06830, One Lafayette Place, c/o First Reserve Corporation, Monsieur Alex Krueger, administrateur de sociétés, né à Houston (États-Unis d'Amérique), le 19 février 1974, demeurant professionnellement aux Etats-Unis d'Amérique, Greenwich, CT 06830, One Lafayette Place, c/o First Reserve Corporation, et la société à responsabilité limitée BAC MANAGEMENT, S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 58.324, avec siège à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, sont nommés gérants pour une durée indéterminée.

La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un gérant demeurant à Luxembourg et d'un autre gérant.

Deuxième résolution

Le siège social est établi à L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du comparant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, ès qualités qu'il agit, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: D. Sana, J. Elvinger.

Enregistré à Grevenmacher, le 2 mars 2005, vol. 530, fol. 93, case 2. – Reçu 180 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 16 mars 2005.

J. Seckler.

(023740.3/231/309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2005.

MEDICI, Société Anonyme.

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 15, rue de l'Alzette.

R. C. Luxembourg B 100.664.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 5 janvier 2005

En date du 5 janvier 2005, les actionnaires de la MEDICI société anonyme se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à Esch-sur-Alzette et les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité des voix:

- contrairement à l'assemblée générale du 29 avril 2004, Monsieur Sandro Pica est révoqué à partir du 5 janvier 2005 de son poste d'administrateur-délégué et est nommé au poste d'administrateur à partir du 5 janvier 2005;
- à partir du 5 janvier 2005 la société se trouve engagée vis-à-vis de tiers par la signature conjointe de deux administrateurs, dont celle obligatoire de Monsieur Sandro Pica.

Esch-sur-Alzette, le 1^{er} mars 2005.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2005, réf. LSO-BC01330. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(023428.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2005.

CELLON LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R. C. Luxembourg B 106.618.

—
STATUTES

In the year two thousand and five, on the twenty-fifth of February.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

CELLON INTERNATIONAL HOLDING CORP., a company formed under the laws of the Caymans Islands, with registered address at c/o M&C CORPORATE SERVICES LIMITED, P.O. Box 309GT, Uglund House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the register of commerce of George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, under the number CR-105764

here represented by Mrs. Stephanie Colson, employee, with professional address at Aérogolf Center Building Bloc B, 1, Heienhaff, L-1736 Senningerberg,

by virtue of one proxy given in California on February 17, 2005.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the company appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing company, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Art. 1. There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»).

Art. 2. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, the control, the management, as well as the development of these participations.

It may acquire any securities or rights by way of share participations, subscriptions, negotiations or in any manner, participate in the establishment, development and control of any companies or enterprises and render them any assistance.

It may carry on any industrial activity and maintain a commercial establishment open to the public. In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of it purpose.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds or any other financial instrument which may be convertible.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name CELLON LUXEMBOURG, S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Senningerberg, Municipality of Niederanven.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality of Niederanven by simple decision of the Manager or in case of plurality of Managers, by a decision of the board of Managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The share capital is fixed at twenty-five thousand Euro (EUR 25,000.-) represented by ten (10) shares of two thousand five hundred Euro (EUR 2,500.-) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of the Articles.

Art. 8. Each share entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable. In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be dismissed ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate all or part of his powers to one several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager(s) showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

Art. 13. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers assumes, by reason of his position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him in the name of the Company.

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 16. At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the company and shall terminate on the thirty-first of December 2005.

Subscription - Payment

The articles of association having thus been established, CELLON INTERNATIONAL HOLDING CORP., prenamed, declared to subscribe to all the ten (10) shares and have them fully paid in cash, so that the amount of twenty-five thousand Euro (EUR 25,000.-) is at the disposal of the Company, as has been evidenced to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at thousand five hundred Euro.

Resolutions of the sole shareholder

- 1) The sole shareholder resolves to appoint the following persons as managers of the Company:
 - Jingchun Sun, Chief Executive Officer, born on the 9th January 1962 in Henan (People's Republic of China) with professional address at 2099 Gateway Drive, Suite 340, San Jose Ca 95110, USA.
 - Peter Laurence Eidelman, Chief Financial Officer, born on the 29th April 1966 in Massachusetts, USA, with professional address at 2099 Gateway Drive, Suite 340, San Jose Ca 95110, USA.
 - Keith Darrin Laton, Treasurer, born on the 9th October 1966 in California, USA, with professional address at 2099 Gateway Drive, Suite 340, San Jose Ca 95110, USA.

The duration of their mandate is unlimited.

2) The sole shareholder resolves to fix the address of the Company at 1b, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Municipality of Niederanven.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt-cinq février.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

CELLON INTERNATIONAL HOLDING CORP., une société régie par les lois des Iles Caymans, ayant son siège à c/o M&C CORPORATE SERVICES LIMITED, P.O. Box 309GT, Uglan House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, enregistrée auprès du registre de commerce de George Town, Grand Cayman, Cayman Islands sous le numéro CR-105 764

ici représentée par Melle Stéphanie Colson, employée, avec adresse professionnelle à Aérogolf Center Building Bloc B, 1, Heienhaff, L-1736 Senningerberg,

en vertu d'une procuration donnée en Californie le 17 Février 2005.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une Société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une Société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux Sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»).

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société pourra acquérir tous titres et droits par voie de participation, de souscription, de négociation ou de toute autre manière, participer à l'établissement, à la mise en valeur et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises, et leur fournir toute assistance.

La Société pourra exercer une activité industrielle et tenir un établissement commercial ouvert au public. D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations ou de tout autre instrument financier qui pourront être convertibles.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a comme dénomination CELLON LUXEMBOURG, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Senningerberg, Commune de Niederanven.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à vingt-cinq mille Euros (EUR 25.000,-) représentés par dix (10) parts sociales d'une valeur nominale de deux mille cinq cents Euros (EUR 2.500,-) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit pour son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La société est valablement engagée par la signature de son gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer la totalité ou une partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call par téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le(s) gérant(s) duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Conseil de Gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre 2005.

Souscription - Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, CELLON INTERNATIONAL HOLDING CORP., prénommée, déclare souscrire aux dix (10) parts sociales et les libérer intégralement par versement en espèces, de sorte que la somme de vingt-cinq mille Euro (EUR 25.000,-) est à la libre disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille cinq cents Euros.

Décision de l'associé unique

1) L'associé unique décide de nommer les personnes suivantes aux fonctions de gérants de la Société:

- Jingchun Sun, Président, né le 9 janvier 1962 à Henan (République Populaire de Chine) avec adresse professionnelle au 2099 Gateway Drive, Suite 340, San Jose Ca 95110, USA.

- Peter Laurence Eidelman, Directeur Financier, né le 29 avril 1966 dans le Massachussets, USA, avec adresse professionnelle au 2099 Gateway Drive, Suite 340, San Jose Ca 95110, USA.

- Keith Darrin Laton, Trésorier, né le 9 octobre 1966 en Californie, USA, avec adresse professionnelle au 2099 Gateway Drive, Suite 340, San Jose Ca 95110, USA.

La durée de leurs mandats est illimitée.

2) L'associé unique décide de fixer l'adresse du siège social au 1B, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Commune de Niederanven.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Colson, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2005, vol. 23CS, fol. 88, case 10. – Reçu 250 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mars 2005.

J. Elvinger.

(023735.3/211/260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2005.

SERAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 4.986.

EXTRAIT

En date du 14 mars 2005, M. Marcel Stephany, expert comptable résidant professionnellement à L-7268 Bereldange, 23, Cité Aline Mayrisch, a donné sa démission de son mandat de commissaire aux comptes de la société avec effet immédiat.

Bereldange, le 14 mars 2005.

M. Stephany

Expert comptable

Enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2005, réf. LSO-BC03366. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(023405.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2005.

CARDOSO ANTONIO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Senningerberg.

R. C. Luxembourg B 58.427.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de manière extraordinaire

le 15 mars 2005 à 11.30 heures au siège social de la société

L'assemblée décide à l'unanimité de renouveler les mandats des administrateurs et de l'administrateur-délégué pour une nouvelle période de six années. Le conseil d'administration se compose dès lors comme suit:

- Monsieur Antonio Das Neves Cardoso, né le 24 janvier 1959 à Pombal (Portugal), gérant de société, demeurant, 5, rue des Résidences, L-2434 Senningerberg;

- Madame Maria De Fatima Jordao Dias, née le 6 octobre 1961 à Pombal (Portugal), épouse Das Neves Cardoso, employée, demeurant, 5, rue des Résidences, L-2434 Senningerberg;

- Monsieur Antonio Dias Cardoso, né le 5 octobre 1937 à Pombal (Portugal), gérant de société, demeurant, 5, rue des Résidences, L-2434 Senningerberg.

Est nommé administrateur-délégué de la société avec pouvoir de signature individuelle: Monsieur Antonio Das Neves Cardoso, demeurant, 5, rue des Résidences, L-2434 Senningerberg.

Luxembourg, le 15 mars 2005.

CARDOSO ANTONIO S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2005, réf. LSO-BC03644. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(023465.3/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2005.

LANE & SPACE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R. C. Luxembourg B 28.993.

Suivant une décision de l'Assemblée Générale extraordinaire des associés du 1^{er} février 2005 de la société LANE & SPACE H.S.A. il a été décidé:

1. Remplacement de la société FOXBAWN LTD et de la société INVESTMENT TRADE SERVICE CORPORATION en tant qu'Administrateurs et de les remplacer par:

Madame Carole Giovannacci, née le 12 avril 1969, adresse professionnelle 6, avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg et Monsieur Michael Ernzerhof, né le 7 mars 1966, adresse professionnelle 6, avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2011.

2. De prolonger le mandat d'administrateur de Monsieur Emile Wirtz jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2011.

3. De prolonger le mandat de commissaire aux comptes, INVEST CONTROL S.à r.l., jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2011.

4. Suivant une décision du Conseil d'Administration du 1^{er} février 2005, le mandat du délégué à la gestion journalière Monsieur Emile Wirtz est prolongé jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2011.

Luxembourg, le 1^{er} février 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2005, réf. LSO-BC02893. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(023407.3/4185/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2005.

SILK ROAD GROUP HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R. C. Luxembourg B 81.231.

Suivant une décision de l'Assemblée Générale extraordinaire des associés du 1^{er} février 2005 de la société SILK ROAD GROUP H.S.A. il a été décidé:

1. Remplacement de la société FOXBAWN LTD et de la société INVESTMENT TRADE SERVICE CORPORATION en tant qu'Administrateurs et de les remplacer par:

Madame Carole Giovannacci, née le 12 avril 1969, adresse professionnelle 6, avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg et Monsieur Michael Ernzerhof, né le 7 mars 1966, adresse professionnelle 6, avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2011.

2. De prolonger le mandat d'administrateur de Monsieur Emile Wirtz jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2011.

3. De prolonger le mandat du commissaire aux comptes, INVEST CONTROL S.à r.l., jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2011.

4. Suivant une décision du Conseil d'Administration du 1^{er} février 2005, le mandat du délégué à la gestion journalière Monsieur Emile Wirtz est prolongé jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2011.

Luxembourg, le 1^{er} février 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2005, réf. LSO-BC02886. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(023408.3/4185/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2005.

WERTHEIM & PARTNERS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R. C. Luxembourg B 76.031.

Suivant une décision de l'Assemblée Générale extraordinaire des associés du 1^{er} février 2005 de la société WERTHEIM & PARTNERS H.S.A. il a été décidé:

1. Remplacement de la société CAPITAL & EQUITY EUROPE LTD en tant qu'Administrateur et de la remplacer par: Monsieur Michael Ernzerhof, né le 7 mars 1966, adresse professionnelle 6, avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2011.

2. De prolonger les mandats d'administrateurs de Monsieur Evgenyi G. Novitskyi et de Monsieur Emile Wirtz jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2011.

3. De prolonger le mandat du commissaire aux comptes, INVEST CONTROL S.à r.l., jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2011.

4. Suivant une décision du Conseil d'Administration du 1^{er} février 2005, le mandat du délégué à la gestion journalière Monsieur Emile Wirtz est prolongé jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2011.

Luxembourg, le 1^{er} février 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2005, réf. LSO-BC02924. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(023419.3/4185/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2005.

TRIMLINE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R. C. Luxembourg B 29.944.

Suivant une décision de l'Assemblée Générale extraordinaire des associés du 1^{er} février 2005 de la société TRIMLINE H.S.A. il a été décidé:

1. Remplacement de la société FOXBAWN LTD et de la société INVESTMENT TRADE SERVICE CORPORATION en tant qu'Administrateurs et de les remplacer par:

Madame Carole Giovannacci, née le 12 avril 1969, adresse professionnelle 6, avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg et Monsieur Michael Ernzerhof, né le 7 mars 1966, adresse professionnelle 6, avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2011.

2. De prolonger le mandat d'administrateur de Monsieur Emile Wirtz jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2011.

3. De prolonger le mandat de commissaire aux comptes, INVEST CONTROL S.à r.l., jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2011.

4. Suivant une décision du Conseil d'Administration du 1^{er} février 2005, le mandat du délégué à la gestion journalière Monsieur Emile Wirtz est prolongé jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2011.

Luxembourg, le 1^{er} février 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2005, réf. LSO-BC02892. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(023409.3/4185/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2005.

IKB-JUGENDPREIS, STIFTUNG DER IKB INTERNATIONAL ZUR FÖRDERUNG JUNGER KÜNSTLER IN LUXEMBURG, Etablissement d'utilité publique.

Gesellschaftssitz: L-1468 Luxembourg, 12, rue Erasme.

H. R. Luxemburg F 467.

Gegründet gemäß Urkunde vom 10. November 1989, aufgenommen durch Herrn Notar Frank Baden mit Amtswohnsitz in Luxemburg, veröffentlicht im Mémorial C Nr. 131 vom 21. April 1990.

BILANZ ZUM 31. DEZEMBER 2004

<i>Aktiva</i>	EUR	<i>Passiva</i>	EUR
Guthaben bei Kreditinstituten	24.524,04	Kapitalfonds	100.000,00
Wertpapiere	75.000,00	Rechnungsabgrenzungsposten	1.700,00
Rechnungsabgrenzungsposten	2.337,14	Ergebnisvortrag	72,67
		Ergebnis des Geschäftsjahres	88,51
	<u>101.861,18</u>		<u>101.861,18</u>

GEWINN- UND VERLUSTRECHNUNG PER 31. DEZEMBER 2004

<i>Aufwand</i>	EUR	<i>Ertrag</i>	EUR
Unterstützung junger Künstler	1.700,00	Zinserträge aus Festgeldern	278,26
Sonstige Aufwendungen	506,65	Zinserträge aus Wertpapieren	1.964,25
Ergebnisrechnung	88,51	Sonstige Zinserträge	52,65
	<u>2.295,16</u>		<u>2.295,16</u>

ERGEBNISRECHNUNG

Vortrag auf neue Rechnung EUR 161,18.

Verwaltungsrat

Stefan Ortseifen, Präsident, Meerbusch/Deutschland,

Dr. Adrien Meisch, Vizepräsident, Wormeldange/Luxemburg,

Georges Calteux, Luxemburg,

Dr. Georges Fondeur, Niederanven/Luxemburg,

Wolfgang Güth, Trier /Deutschland,

Joseph Hamer, Luxemburg,

Dr. Roger Hastert, Kopstal/Luxemburg,

Dr. Alfons Schmid, Mamer/Luxemburg,

Fernand Weides, Mamer/Luxemburg.

Gemäss Beschluss der Verwaltungsratssitzung vom 26. November 2004 wurde neu in den Verwaltungsrat berufen:

Frau Germaine Goetzinger, Luxemburg.

BUDGET FÜR DAS GESCHÄFTSJAHR 2005

	Einnahmen EUR	Ausgaben EUR
Ergebnisvortrag	161,18	
Zinsertrag	3.000,00	
Allgemeine Unkosten		150,00
Abschreibung Agio		296,00
Unterstützung junger Künstler		2.500,00
Ergebnis	3.161,18	2.946,00
		215,18

Luxemburg, den 8. März 2005.

IKB-JUGENDPREIS STIFTUNG DER IKB INTERNATIONAL ZUR FÖRDERUNG
JUNGER KÜNSTLER IN LUXEMBURG

W. Güth

Mitglied des Verwaltungsrates

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2005, réf. LSO-BC03587. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(023417.2//55) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2005.

INSURANCE RESOURCES INT. HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R. C. Luxembourg B 27.808.

Suivant une décision de l'Assemblée Générale extraordinaire des associés du 1^{er} février 2005 de la société INSURANCE RESOURCES INT. H.S.A. il a été décidé:

1. Remplacement de la société FOXBAWN LTD et de la société INVESTMENT TRADE SERVICE CORPORATION en tant qu'Administrateurs et de les remplacer par:

Madame Carole Giovannacci, née le 12 avril 1969, adresse professionnelle 6, avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg et Monsieur Michael Ernzerhof, né le 7 mars 1966, adresse professionnelle 6, avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2011.

2. De prolonger le mandat d'administrateur de Monsieur Emile Wirtz jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2011.

3. De prolonger le mandat du commissaire aux comptes, INVEST CONTROL S.à r.l., jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2011.

4. Suivant une décision du Conseil d'Administration du 1^{er} février 2005, le mandat du délégué à la gestion journalière Monsieur Emile Wirtz est prolongé jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2011.

Luxembourg, le 1^{er} février 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2005, réf. LSO-BC02885. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(023410.3/4185/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2005.

HARCOS GESTION IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R. C. Luxembourg B 29.327.

Suivant une décision de l'Assemblée Générale extraordinaire des associés du 1^{er} février 2005 de la société HARCOS GESTION IMMOBILIERE S.A. il a été décidé:

1. Remplacement de la société FOXBAWN LTD et de la société INVESTMENT TRADE SERVICE CORPORATION en tant qu'Administrateurs et de les remplacer par:

Madame Carole Giovannacci, née le 12 avril 1969, adresse professionnelle 6, avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg et Monsieur Michael Ernzerhof, né le 7 mars 1966, adresse professionnelle 6, avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2011.

2. De prolonger le mandat d'administrateur de Monsieur Emile Wirtz jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2011.

3. De prolonger le mandat de commissaire aux comptes, INVEST CONTROL S.à r.l., jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2011.

4. Suivant une décision du Conseil d'Administration du 1^{er} février 2005, le mandat du délégué à la gestion journalière Monsieur Emile Wirtz est prolongé jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2011.

Luxembourg, le 1^{er} février 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2005, réf. LSO-BC02890. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(023411.3/4185/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2005.

LINCAN GESTION IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.
R. C. Luxembourg B 43.374.

Suivant une décision de l'Assemblée Générale extraordinaire des associés du 1^{er} février 2005 de la société LINCAN GESTION IMMOBILIERE S.A. il a été décidé:

1. Remplacement de la société FOXBAWN LTD et de la société INVESTMENT TRADE SERVICE CORPORATION en tant qu'Administrateurs et de les remplacer par:

Madame Carole Giovannacci, née le 12 avril 1969, adresse professionnelle 6, avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg et Monsieur Michael Ernzerhof, né le 7 mars 1966, adresse professionnelle 6, avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2011.

2. De prolonger le mandat d'administrateur de Monsieur Emile Wirtz jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2011.

3. De prolonger le mandat de commissaire aux comptes, INVEST CONTROL S.à r.l., jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2011.

4. Suivant une décision du Conseil d'Administration du 1^{er} février 2005, le mandat du délégué à la gestion journalière Monsieur Emile Wirtz est prolongé jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2011.

Luxembourg, le 1^{er} février 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2005, réf. LSO-BC02888. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(023412.3/4185/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2005.

DESANTIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.
R. C. Luxembourg B 48.301.

Suivant une décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés du 21 janvier 2005 de la société DESANTIS S.A. il a été décidé:

1. De remplacer de Monsieur Alexander Goncharuk et de Monsieur Victor Bolchakov en tant qu'Administrateurs et de les remplacer par:

Monsieur Igor Busarov, né le 9 avril 1963, adresse professionnelle 6, avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg et Monsieur Dimitri Korovkin, né le 19 août 1979, adresse professionnelle 6, avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2010.

2. De prolonger le mandat d'administrateur de Monsieur Emile Wirtz jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2010.

3. De prolonger le mandat de commissaire aux comptes, INVEST CONTROL S.à r.l., jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2010.

4. Suivant une décision du Conseil d'Administration du 21 janvier 2005, le délégué à la gestion journalière Monsieur Alexander Goncharuk est remplacé par Monsieur Emile Wirtz jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2010.

Le Conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

Monsieur Emile Wirtz, Administrateur-délégué;

Monsieur Igor Busarov, Administrateur;

Monsieur Dimitri Korovkin, Administrateur.

Luxembourg, le 21 janvier 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2005, réf. LSO-BC02883. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(023413.3/4185/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2005.

StarCapital S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1445 Luxemburg-Strassen, 4, rue Thomas Edison.
H. R. Luxemburg B 84.381.

Die Bilanz zum 30. September 2004 und die Gewinn- und Verlustrechnung für das am 30. September 2004 abgeschlossene Geschäftsjahr wurden einregistriert in Luxemburg am 16. März 2005, réf. LSO-BC03588 und wurden beim Handelsregister in und von Luxemburg am 17. März 2005 hinterlegt.

Für StarCapital S.A.

DZ BANK INTERNATIONAL S.A.

Unterschriften

(023437.3/850/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2005.

ULIZA FINANCE & CO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.
R. C. Luxembourg B 74.552.

Suivant une décision de l'Assemblée Générale extraordinaire des associés du 1^{er} février 2005 de la société ULIZA FINANCE & CO S.A. il a été décidé:

1. Remplacement de la société INVESTMENT TRADE SERVICE CORP. et de la société CAPITAL & EQUITY EURO-PE LTD en tant qu'Administrateurs et de les remplacer par:

Madame Carole Giovannacci, née le 12 avril 1969, adresse professionnelle 6, avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg et Monsieur Michael Ernzerhof, né le 7 mars 1966, adresse professionnelle 6, avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2011.

2. De prolonger le mandat d'administrateur de Monsieur Emile Wirtz jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2011.

3. De prolonger le mandat de commissaire aux comptes, INVEST CONTROL S.à r.l., jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2011.

4. Suivant une décision du Conseil d'Administration du 1^{er} février 2005, le mandat du délégué à la gestion journalière Monsieur Emile Wirtz est prolongé jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2011.

Luxembourg, le 1^{er} février 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2005, réf. LSO-BC02908. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(023415.3/4185/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2005.

PIPER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.
R. C. Luxembourg B 43.077.

Suivant une décision de l'Assemblée Générale extraordinaire des associés du 1^{er} février 2005 de la société PIPER S.A. il a été décidé:

1. Remplacement de la société INVESTMENT TRADE SERVICE CORP. en tant qu'Administrateur et de la remplacer par:

Madame Carole Giovannacci, née le 12 avril 1969, adresse professionnelle 6, avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2011.

2. De prolonger les mandats d'administrateurs de Monsieur Henri Chaize et de Monsieur Emile Wirtz jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2011.

3. De prolonger le mandat de commissaire aux comptes, INVEST CONTROL S.à r.l., jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2011.

4. Suivant une décision du Conseil d'Administration du 1^{er} février 2005, le mandat du délégué à la gestion journalière Monsieur Emile Wirtz est prolongé jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2011.

Luxembourg, le 1^{er} février 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2005, réf. LSO-BC02913. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(023416.3/4185/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2005.

MOBICOM HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.
R. C. Luxembourg B 98.739.

Suivant une décision de l'Assemblée Générale extraordinaire des associés du 1^{er} février 2005 de la société MOBICOM H.S.A. il a été décidé:

1. Remplacement de la société FOXBAWN LTD en tant qu'Administrateur et de la remplacer par:

Madame Carole Giovannacci, née le 12 avril 1969, adresse professionnelle 6, avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2011.

2. De prolonger les mandats d'administrateurs de Monsieur Michael Ernzerhof et de Monsieur Emile Wirtz jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2011.

3. De prolonger le mandat du commissaire aux comptes, INVEST CONTROL S.à r.l., jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2011.

4. Suivant une décision du Conseil d'Administration du 1^{er} février 2005, le mandat du délégué à la gestion journalière Monsieur Emile Wirtz est prolongé jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2011.

Luxembourg, le 1^{er} février 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2005, réf. LSO-BC02932. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(023421.3/4185/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2005.

MOONCARE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.
R. C. Luxembourg B 74.881.

Suivant une décision de l'Assemblée Générale extraordinaire des associés du 1^{er} février 2005 de la société MOONCARE S.A. il a été décidé:

1. Remplacement de la société INVESTMENT TRADE SERVICE CORP. et de la société CAPITAL & EQUITY EUROPE LTD en tant qu'Administrateurs et de les remplacer par:

Madame Carole Giovannacci, née le 12 avril 1969, adresse professionnelle 6, avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg et Monsieur Michael Ernzerhof, né le 7 mars 1966, adresse professionnelle 6, avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2011.

2. De prolonger le mandat d'administrateur de Monsieur Emile Wirtz jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2011.

3. De prolonger le mandat de commissaire aux comptes, INVEST CONTROL S.à r.l., jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2011.

4. Suivant une décision du Conseil d'Administration du 1^{er} février 2005, le mandat du délégué à la gestion journalière Monsieur Emile Wirtz est prolongé jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2011.

Luxembourg, le 1^{er} février 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2005, réf. LSO-BC02916. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(023418.3/4185/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2005.

MANHATTAN SECURITIES HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.
R. C. Luxembourg B 76.015.

Suivant une décision de l'Assemblée Générale extraordinaire des associés du 1^{er} février 2005 de la société MANHATTAN SECURITIES H.S.A. il a été décidé:

1. Remplacement de la société INVESTMENT TRADE SERVICE CORP. et de la société CAPITAL & EQUITY EUROPE LTD en tant qu'Administrateurs et de les remplacer par:

Madame Carole Giovannacci, née le 12 avril 1969, adresse professionnelle 6, avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg et Monsieur Michael Ernzerhof, né le 7 mars 1966, adresse professionnelle 6, avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2011.

2. De prolonger le mandat d'administrateur de Monsieur Emile Wirtz jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2011.

3. De prolonger le mandat du commissaire aux comptes, INVEST CONTROL S.à r.l., jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2011.

4. Suivant une décision du Conseil d'Administration du 1^{er} février 2005, le mandat du délégué à la gestion journalière Monsieur Emile Wirtz est prolongé jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2011.

Luxembourg, le 1^{er} février 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2005, réf. LSO-BC02930. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(023420.3/4185/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2005.

BENGALA INVESTMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.
R. C. Luxembourg B 98.740.

Suivant une décision de l'Assemblée Générale extraordinaire des associés du 1^{er} février 2005 de la société BENGALA INVESTMENTS H.S.A. il a été décidé:

1. Remplacement de la société FOXBAWN LTD en tant qu'Administrateur et de la remplacer par:

Madame Carole Giovannacci, née le 12 avril 1969, adresse professionnelle 6, avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2011.

2. De prolonger les mandats d'administrateurs de Monsieur Michael Ernzerhof et de Monsieur Emile Wirtz jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2011.

3. De prolonger le mandat du commissaire aux comptes, INVEST CONTROL S.à r.l., jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2011.

4. Suivant une décision du Conseil d'Administration du 1^{er} février 2005, le mandat du délégué à la gestion journalière Monsieur Emile Wirtz est prolongé jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2011.

Luxembourg, le 1^{er} février 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2005, réf. LSO-BC02887. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(023423.3/4185/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2005.

32727

PHILIPS LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: L-1274 Howald, 23, rue des Bruyères.
R. C. Luxembourg B 27.882.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 1^{er} juin 2004

Monsieur F. Schuitema préside l'assemblée. Il désigne Monsieur Terence Vanstals comme secrétaire.

Le bureau étant ainsi constitué, Monsieur le Président expose que:

1) la totalité du capital est représentée et qu'il n'y a pas lieu de présenter les justificatifs de la convocation à l'assemblée;

2) les actionnaires présents se sont conformés aux prescriptions statutaires;

3) l'assemblée ainsi constituée peut délibérer et décider valablement de l'ordre du jour:

1.- rapports du conseil d'administration et du commissaire;

2.- approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2003;

3.- affectation du résultat;

4.- décharge aux administrateurs et au commissaire;

5.- mandats;

6.- divers.

5. Mandats

L'assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandat d'administrateur de MM. F. Schuitema, A. Francart et K. Vangilbergen. Ces mandats viendront à expiration à l'issue de l'assemblée générale de l'an 2010, qui statue sur les comptes annuels de 2009. L'assemblée confirme que ces mandats ne donnent pas lieu à rémunération. Conformément aux statuts, deux administrateurs agissant conjointement peuvent engager la société.

6. Divers

L'agenda étant épuisé, la réunion est clôturée.

Procès-verbal

Il est donné lecture du présent procès-verbal qui est signé par les membres du bureau.

T. Vanstals / F. Schuitema

Le secrétaire / Le Président

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2005, réf. LSO-BA00887. – Reçu 91 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(023422.3/000/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2005.

PHILIPS LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: L-1274 Howald, 23, rue des Bruyères.
R. C. Luxembourg B 27.882.

Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 29 novembre 2004

Présents: Messieurs les administrateurs:

A. Francart, président,

F. Schuitema,

K. Vangilbergen.

Ordre du jour:

1. Nomination d'un président.

2. Pouvoirs financiers, fiscaux, sociaux et juridiques.

3. Pouvoirs commerciaux.

1. Nomination d'un président.

Le conseil décide de nommer Monsieur Frans Schmetz comme président du conseil en remplacement de Monsieur Frits Schuitema, président démissionnaire, avec effet au 1^{er} janvier 2005.

2. Pouvoirs financiers, fiscaux, sociaux et juridiques.

Le conseil d'administration décide d'adapter les pouvoirs financiers, fiscaux, sociaux et juridiques, dont la liste est reprise en annexe.

3. Pouvoirs commerciaux.

Le conseil d'administration décide d'adapter les pouvoirs commerciaux, dont la liste est reprise en annexe.

K. Vangilbergen / A. Francart / F. Schuitema

Administrateur / Président / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2005, réf. LSO-BA00881. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(023425.2//27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2005.

CARTHAGE DEVELOPPEMENT AXIOME S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R. C. Luxembourg B 86.137.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue en date du 25 août 2004

Première résolution

L'assemblée décide de révoquer la société CICL SOCIETE DE CONSEILS S.A. comme commissaire de la société

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer aux fonctions de nouveau commissaire de la société en remplacement du commissaire révoqué, la société suivante:

ABAX AUDIT, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

Le mandat de commissaire ainsi nommé prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'année 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2005, réf. LSO-BC02889. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(023431.3/1185/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2005.

CARTHAGE DEVELOPPEMENT AXIOME S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R. C. Luxembourg B 86.137.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires en date du 4 janvier 2005

Première résolution

L'intégralité du capital étant présent ou représenté, l'assemblée décide de faire abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et se déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'assemblée prend acte de la démission de M. François Contessi et de M. Pascal Robinet comme administrateurs de la société.

Troisième résolution

L'assemblée prend acte de la démission de ABAX AUDIT, S.à r.l. comme commissaire.

Quatrième résolution

L'assemblée prend acte de la démission de M. François Contessi comme administrateur délégué de la société.

Sixième résolution

L'assemblée décide de pourvoir au remplacement des administrateurs et du commissaire sortants lors d'une prochaine assemblée.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2005, réf. LSO-BC01677. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(023433.3/1185/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2005.

STATION MORELLI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4527 Differdange, 33, rue des Champs.
R. C. Luxembourg B 64.520.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2005, réf. LSO-BC03911, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(023438.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2005.

RHEA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.
R. C. Luxembourg B 73.295.

Suivant une décision de l'Assemblée Générale extraordinaire des associés du 1^{er} février 2005 de la société RHEA INVESTMENTS S.A. il a été décidé:

1. Remplacement de la société FOXBAWN LTD en tant qu'Administrateur et de la remplacer par:
Madame Carole Giovannacci, née le 12 avril 1969, adresse professionnelle 6, avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2011.
2. De prolonger les mandats d'administrateurs de Monsieur Michael Ernzerhof et de Monsieur Emile Wirtz jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2011.
3. De prolonger le mandat de commissaire aux comptes, INVEST CONTROL S.à r.l., jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2011.
4. Suivant une décision du Conseil d'Administration du 1^{er} février 2005, le mandat du délégué à la gestion journalière Monsieur Emile Wirtz est prolongé jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2011.

Luxembourg, le 1^{er} février 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2005, réf. LSO-BC02910. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(023424.3/4185/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2005.

CIEL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 90.450.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 22 mars 2004

Quatrième résolution

L'Assemblée accepte la démission de l'administrateur Monsieur Edmond Ries, expert-comptable, demeurant à Bertrange et désigne, en remplacement de l'administrateur démissionnaire, Monsieur Thierry Fleming, expert-comptable, demeurant à Mamer qui achèvera son mandat prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2009.

CIEL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding

G. Hornick / C. Schmitz

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2005, réf. LSO-BC02781. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(023429.3/045/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2005.

SEA VIEW PROPERTIES, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 85.171.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg le 17 mars 2005

La séance est ouverte à 10.00 heures, à Luxembourg

Bureau

L'assemblée procède à l'installation de son bureau:

Président: Monsieur Emmanuel Peters, demeurant en Belgique;

Secrétaire: Monsieur Olivier Thibaut, demeurant en Belgique;

Scrutateur: Madame Lucile Monceau, demeurant en France.

Exposé du Président

Le président expose et l'assemblée constate:

1. Sont présents ou représentés les actionnaires indiqués à la liste de présence signée par chacun d'eux ou leur mandataire avant l'ouverture de la séance.

Il résulte de la liste de présence que toutes les actions sont présentées.

2. Que tous les actionnaires étant présents ou représentés, il a été fait abstraction des convocations d'usage.

3. La présente assemblée a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Révocation d'un administrateur;

2. Nomination du nouvel administrateur;

Tous les faits exposés par Monsieur le Président sont vérifiés et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci se reconnaît valablement constituée et les actionnaires déclarent avoir pris connaissance de l'ordre du jour.

L'assemblée est par conséquent apte à délibérer sur les objets à l'ordre du jour:

Résolutions

Après avoir délibéré, l'assemblée prend à l'unanimité des voix des actionnaires présents, les résolutions suivantes:

1. L'assemblée révoque de son poste d'administrateur de la société: Monsieur Joël Gardrat, avec effet immédiat.
2. L'assemblée nomme à l'unanimité: Monsieur Bertrand Peters demeurant en Belgique à 6, rue de Vergnies, B-1050 Bruxelles comme nouvel administrateur. Monsieur Olivier Thibaut terminera le mandat de son prédécesseur.

Aucun actionnaire n'ayant demandé la parole et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10.30 heures après lecture et approbation du présent procès-verbal.

Signature / Signature / Signature

Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2005, réf. LSO-BC03889. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(023436.3/000/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2005.

IFBL, INSTITUT DE FORMATION BANCAIRE LUXEMBOURG, Etablissement d'utilité publique.

R. C. Luxembourg G22.

Remplacement d'un membre du Conseil d'Administration

Madame Diane Boeckem a quitté AMERICAN EXPRESS BANK LUXEMBOURG S.A. Par conséquent, elle ne pourra plus représenter le groupement américain au sein du Conseil d'Administration.

Luxembourg, le 4 janvier 2004.

S. de Cillia

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2005, réf. LSO-BC03690. – Reçu 14 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(023445.2//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2005.

IFBL, INSTITUT DE FORMATION BANCAIRE LUXEMBOURG, Etablissement d'utilité publique.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R. C. Luxembourg G22.

Conseil d'Administration:

Les représentants de la Section 6 de l'ABBL auprès du Conseil d'Administration de l'IFBL:

- membre effectif: Monsieur Bernard Dubois, PricewaterhouseCoopers,

- membre suppléant: Monsieur Daniel Meis, ERNST & YOUNG,

renoncent à siéger au Conseil d'Administration de l'IFBL.

Luxembourg, le 27 janvier 2005.

O. Mortelmans.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2005, réf. LSO-BC03689. – Reçu 14 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(023444.2//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2005.

IFBL, INSTITUT DE FORMATION BANCAIRE LUXEMBOURG, Etablissement d'utilité publique.

Siège social: L-1615 Luxembourg-Kirchberg, 7, rue Alcide de Gasperi.

R. C. Luxembourg G22.

Nouvelle adresse physique et postale:

7, rue Alcide de Gasperi

L-1615 Luxembourg-Kirchberg,

Tél.: 46 50 16 1,

Fax: 46 50 16 19.

Retrait de deux membres du Conseil d'Administration.

Luxembourg, le 16 mars 2005.

W. Eckes

Directeur

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2005, réf. LSO-BC03922. – Reçu 14 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(023443.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2005.

GIP DACHFONDS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 76.480.

Extrait de la résolution prise lors du Conseil d'Administration du 22 février 2005

1. Démission de Monsieur Matthieu Fortin

Le Conseil d'Administration prend note de la démission de Monsieur Matthieu Fortin avec effet à ce jour.

2. Cooptation de Madame Ophélie Zavagno en remplacement de Monsieur Matthieu Fortin

Les Administrateurs restants, conformément aux prescriptions de l'article 13 des Statuts du 21 juin 2000, décident de coopter, avec effet de ce jour, et jusqu'à la prochaine Assemblée Générale des actionnaires, Madame Ophélie Zavagno aux fonctions d'Administrateur de la Sicav en remplacement de Monsieur Matthieu Fortin, Administrateur démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURO-VL LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2005, réf. LSO-BC02777. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(023430.3/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2005.

PROMOTION INVESTMENT ASSOCIATION HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 4A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 59.492.

Assemblée Générale Ordinaire de la société tenue à Luxembourg, le 18 février 2005 au siège de la société

L'assemblée a décidé à l'unanimité:

1) Nomination de nouveaux administrateurs de la société:

- Monsieur Edgar Bisenius, conseiller fiscale (administrateur-délégué), demeurant à Luxembourg, 4A, bd. G.-D. Charlotte.

- Monsieur Dieter Kundler, commerçant, demeurant à L-7565 Mersch, 37, rue Emmanuel Servais;

- Madame Dietlinde Ilka Both, demeurant à D-66740 Saarlouis, 12, rue Kaiser-Friedric-Ring.

2) Nomination de nouveau Commissaire aux Comptes de la société:

- L.B.A. S.A., au siège social à L-5445 Schengen, 47, route du Vin.

Le bureau

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2005, réf. LSO-BB05048. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(023440.3/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2005.

KOBLENZ HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 73.947.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 février 2005

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateurs de Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2004.

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Pier Luigi Tomassi, employé privé, demeurant au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg du poste d'administrateur de la société et ce, avec effet immédiat, et nomme en remplacement Monsieur Michele Canepa, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg au poste d'administrateur de la société jusqu'à l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2004.

Luxembourg, le 10 février 2005.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2005, réf. LSO-BC02809. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(023508.3/655/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2005.

W.S. FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 66.039.

Le Conseil d'Administration invite les Actionnaires à assister à:

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

des actionnaires qui se tiendra au siège social de la Sicav, 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, le 20 juillet 2005 à 10.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Décision quant à la mise en liquidation de la Sicav
2. Nomination d'un Administrateur
3. Ratification de la décision de suspendre les rachats souscriptions
4. Décharge aux Administrateurs et à l'auditeur
5. Divers

Il est rappelé aux Actionnaires que les demandes de rachats/souscriptions/conversions ont été suspendues à compter de la date de première publication du présent avis, le 4 juillet 2005.

Conformément aux dispositions des statuts et aux prescriptions de la loi du 30 mars 1988, les décisions de l'Assemblée Générale des Actionnaires statuant sur la mise en liquidation de la Sicav ne requièrent aucun quorum et sont prises à la majorité simple des voix des Actionnaires présents ou représentés et votants.

Conditions pour être admis à l'Assemblée:

Les Actionnaires sont admis à participer physiquement à l'Assemblée, sous réserve d'apporter la preuve de leur identité, à la condition d'avoir averti la Société, à son siège social (4, boulevard Royal - Corporate - Administration de W.S. FUND), le 18 juillet 2005 au plus tard, de leur intention de participer aux Assemblées; les Actionnaires qui ne peuvent se présenter physiquement peuvent voter soit par l'intermédiaire d'un représentant de leur choix, soit par voie de procuration. Des procurations sont disponibles à cet effet au siège de la Société. Pour être prises en considération le jour de l'Assemblée, ces procurations doivent parvenir au siège de la Société, dûment complétées, datées et signées, au plus tard le 18 juillet 2005.

Les personnes qui assisteront à l'Assemblée, soit directement, soit par voie de procuration, devront produire au Bureau de l'Assemblée un certificat de blocage des actions qu'ils détiennent, soit directement, soit par voie de procuration, auprès de:

*A Luxembourg:
SELLA BANK LUXEMBOURG S.A.
4, Boulevard Royal
L-2449 Luxembourg
Luxembourg

*En suisse:
C.I.M. BANQUE, Genève
16, Rue Merle d'Aubigné
CH-1211 Genève
SUISSE

(03330/755/42)

Le Conseil d'Administration.

GIOCH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 75.506.

Les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à:

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à Luxembourg au siège social, le 1^{er} août 2005 à 12.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration.
2. Présentation et approbation du rapport du Commissaire aux Comptes.
3. Présentation et approbation des comptes annuels arrêtés au 31 mai 2005.
4. Affectation du résultat.
5. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
6. Décharge spéciale à donner à un Administrateur démissionnaire.
7. Ratification de la cooptation d'un nouvel Administrateur.
8. Divers.

I (03341/802/18)

Le Conseil d'Administration.

DISCOVERY S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 28.991.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui aura lieu le 28 juillet 2005 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 mars 2005 et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 mars 2005.
4. Divers.

I (03282/1023/15)

Le Conseil d'Administration.

LARISSA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 22.316.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui aura lieu le 28 juillet 2005 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 mars 2005 et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 mars 2005.
4. Démission d'Administrateurs et décharge à leur donner.
5. Nomination de nouveaux Administrateurs.
6. Divers.

I (03283/1023/17) Le Conseil d'Administration.

LEYLA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 67.392.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à
l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE
qui aura lieu le 28 juillet 2005 à 17.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

I (03352/696/14)

Le Conseil d'Administration.

DEXIA QUANT, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 87.647.

Les actionnaires sont invités à assister à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
des actionnaires de la société DEXIA QUANT qui se tiendra le 28 juillet 2005 à 11.00 heures au siège social de la société,
69, route d'Esch, Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration pour l'exercice clôturé au 31 mars 2005;
2. Lecture du rapport du Réviseur d'Entreprises pour l'exercice clôturé au 31 mars 2005;
3. Approbation de l'état des actifs nets et de l'état des variations des actifs nets pour l'exercice clôturé au 31 mars 2005; affectations des résultats;
4. Décharge aux Administrateurs pour l'exercice clôturé au 31 mars 2005;

5. Nominations des Administrateurs et du Réviseur d'entreprises;
6. Divers

Les actionnaires désirant assister à l'assemblée sont priés d'en avvertir le Conseil d'Administration par lettre adressée à la Société, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, au plus tard 5 jours avant la date de l'assemblée avec mention du nombre d'actions représentées.

Aucun quorum n'est requis pour les points à l'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle et les décisions seront prises à la majorité simple des actions présentes ou représentées à l'assemblée.

I (03351/755/23)

Le Conseil d'Administration.

FARINA EUROPEAN INVEST S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 31.647.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 17 août 2005 à 10.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'assemblée générale ordinaire du 19 octobre 2004 n'a pas pu délibérer valablement sur le point 7 de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (03372/755/16)

Le Conseil d'Administration.

FBP FUNDS SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 97.405.

The Board of Directors convene the Shareholders to the

ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders which will be held, further to the adjournment on February 18th, 2005, at the registered Office of the Company, 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, on July 28th, 2005 at 11.00 a.m. with the following Agenda:

Agenda:

1. Review and approval of the Management Report of the Board of Directors and of the Report of the Authorised Independent Auditor.
2. Consideration and approval of the annual report and financial statements for the fiscal year ended September 30th, 2004.
3. Allocation of the results for the fiscal year ended September 30th, 2004.
4. Discharge of liabilities to be granted to the Directors and to the Authorised Independent Auditor for the fiscal year ended September 30th, 2004.
5. Statutory appointments.
6. Any other business.

According to the Articles of Incorporation of the Sicav and with the Luxembourg Law dated 10 August 1915, decisions on the Agenda will require no quorum and will be taken on a simple majority of the votes expressed by the Shareholders present or represented.

Terms and conditions to attend the Meeting

The Shareholders will be allowed to attend the Meeting by giving proof of their identity, provided that they have informed the company, at its registered office (4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg/Administration FBP FUNDS SICAV), by Monday July 25th, 2005 at the latest of their intention to attend personally the Meeting. The Shareholders who could not attend personally the Meeting can be represented by any person of their convenience or by proxy; in this respect, proxies will be available at the registered office of the company.

In order to be taken in consideration, the proxies duly completed and signed must be received at the registered office of the company by Monday July 25th, 2005 at the latest.

The persons who will attend the Meeting, in quality of Shareholders or by proxy, will have to produce to the Board a blocked certificate of the Shares they own directly or by virtue of a proxy in the books of an authorised agent or in the books of SELLA BANK LUXEMBOURG S.A.

I (03371/755/34)

The Board of Directors.

MARIGNY S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 28.994.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui aura lieu le 28 juillet 2005 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
 2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 mars 2005 et affectation du résultat.
 3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 mars 2005.
 4. Divers.
- I (03284/1023/15) Le Conseil d'Administration.

NATIVA S.A., Aktiengesellschaft.
Gesellschaftssitz: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
H. R. Luxembourg B 22.318.

Die Herren Aktieninhaber werden hierdurch eingeladen der
ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG
die am 28. Juli 2005 um 14.00 Uhr am Gesellschaftssitz stattfindet, beizuwohnen.

Tagesordnung:

1. Genehmigung der Berichte des Verwaltungsrates und des Kommissars per 31. März 2005.
 2. Genehmigung der Bilanz und Gewinn- und Verlustrechnung per 31. März 2005, sowie Zuteilung des Resultats
 3. Entlastung an den Verwaltungsrat und den Kommissar per 31. März 2005.
 4. Rücktritt der Verwalter und Entlastungserteilung.
 5. Ernennung neuer Verwalter.
 6. Verschiedenes.
- I (03285/1023/16) Der Verwaltungsrat.

JEF FINANCIERE S.A., Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 50.124.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à
l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
qui se tiendra le 17 août 2005 à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'assemblée générale ordinaire du 30 juin 2005 n'a pas pu délibérer valablement sur le point 6 de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (03389/755/16) Le Conseil d'Administration.

YMER FINANCE S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 98.237.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui se tiendra le 1^{er} août 2005 à 10.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2004;
- b. rapport du commissaire;
- c. lecture et approbation du Bilan et Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2004;
- d. affectation du résultat;

- e. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f. délibération conformément à l'article 100 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales;
- g. divers.

I (03342/045/17)

Le Conseil d'Administration.

**COLUFI - COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE DE PARTICIPATIONS FINANCIERES,
Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 6.013.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 17 août 2005 à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'assemblée générale ordinaire du 24 juin 2005 n'a pas pu délibérer valablement sur le point 7 de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (03373/755/17)

Le Conseil d'Administration.

TAVOL - SOCIETE FINANCIERE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 67.251.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE

qui se tiendra le mercredi 3 août 2005 à 9.30 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapports de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapports du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels aux 31 décembre 2000, 31 décembre 2001, 31 décembre 2002, 31 décembre 2003 et 31 décembre 2004 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du commissaire aux comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (03391/755/19)

Le Conseil d'Administration.

REY HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.
R. C. Luxembourg B 79.052.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2005, réf. LSO-BC02561, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mars 2005.

Signature.

(023448.3/850/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2005.
